Etude exploratoire pour appuyer le Comité Technique Foncier et Développement (CTFD) dans sa stratégie de formation et de renforcement des capacités des acteurs stratégiques des politiques foncières

LIVRABLE N°2 :
ANALYSE COMPAREE DU MARCHE DE LA FORMATION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET A MADAGASCAR

Version finale – 1er octobre 2020

Rémi LEGENDRE
Hubert OUEDRAOGO
Gilles TATIN

Sommaire

LISTE DES ACRONYMES **4**
LEXIQUE **5**
1. INTRODUCTION **7**
1.1 Rappel du contexte 7
1.2 Méthodologie 7
1.3 Difficultés rencontrées 7
2. Analyse comparée du marché de la formation dans les 8 pays de la zone d'étude **8**
2.1 Bénin 8
2.1.1 Formation universitaire 8
2.1.2 Formation de titularisation 8
2.1.3 Formation professionnelle et technique 9
2.2 Burkina Faso 9
2.2.1 Formation universitaire 10
2.2.2 Formation de titularisation 10
2.2.3 Formation professionnelle et technique 11
2.3 Côte d'Ivoire 11
2.3.1 Formation universitaire 12
2.3.2 Formation de titularisation 12
2.3.3 Formation professionnelle et technique 12
2.4 Guinée 13
2.4.1 Formation universitaire 13
2.4.2 Formation de titularisation 14
2.4.3 Formation professionnelle et technique 14
2.5 Madagascar 14
2.5.1 Formation universitaire 15
2.5.2 Formation de titularisation 15
2.5.3 Formation professionnelle et technique 16
2.6 Mali 16
2.6.1 Formation universitaire 17
2.6.2 Formation de titularisation 17
2.6.3 Formation professionnelle et technique 17
2.7 Niger 18
2.7.1 Formation universitaire 18
2.7.2 Formation de titularisation 18
2.7.3 Formation professionnelle et technique 18
2.8 Sénégal 19

2.8.1 Formation universitaire 19
2.8.2 Formation de titularisation 20
2.8.3 Formation professionnelle et technique 20
3. Analyse comparée de l'offre de formation en français proposée par les organismes internationaux 21
3.1 Analyse par organisme 21
3.1.1 Commission Européenne 21
3.1.2 FAO 22
3.1.3 GLTN 23
3.1.4 International Land Coalition 25
3.1.5 IDEP 25
3.2 Synthèse 27
4 Analyse des dispositifs de formation proposés par les organismes français 29
4.1 Le CTFD 29
4.4.1 Les différentes productions du CTFD 29
4.4.2 Essai de classification des productions du CTFD 30
4.4.3 Esquisse d'analyse statistique de l'audience de la production du CTFD 35
4.2 Campus AFD 36
4.3 La DGFiP 37
4.4 Le Pôle foncier de Montpellier 37
4.5 AGTER 38
4.6 Les professions règlementées : notaires et géomètres 39
5 Autres processus de formation susceptibles d'être interessants pour l'objet de l'étude 40
5.1 L'Initiative NELGA 40
5.2 Le PLAAS 41
5.3 L'Université virtuelle du Sénégal 42
5.4 CCSI 43
6 Analyse des besoins de formation 44
6.1 Thèmes de formation 44
6.2 Modalités / cibles de formation 46
7 Quelques éléments de conclusion 48
7.1 Multiplicité des acteurs intervenant dans la formation non académique 48
7.2 Montée en puissance des dynamiques partenariales de formation 48
7.3 Absence d'une offre de formation sous-régionale 48
7.4 Une formation académique encore embryonnaire 48
7.5 Des offres de formation internationales majoritairement sur le même modèle 49
7.6 Un tropisme anglophone prononcé des dispositifs de formation 49
7.7 L'utilisation des outils numériques en matière de formation 49
7.8 La production du CTFD : un potentiel à valoriser 49

7.9 Des besoins de formation difficiles à appréhender 50
Annexes 51
Annexe 1 : Liste des personnes interviewées 51
Annexe 2 : Liste de la documentation 53
Annexe 3 : Formations qualifiantes et modules de formation foncier 54

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFOR	Agence Foncière Rurale
AGTER	Association pour la Gouvernance des Terres, de l'Eau et des Ressources
ANDF	Agence Nationale des Domaines et du Foncier
ALPC	African Land Policy Center
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
APFR	Attestation de Possession Foncière Rurale
CCSI	Columbia Center for Sustainable Investments
C2D	Contrat Désendettement Développement
CE	Commission Européenne
CL	Collectivités Locales
CNRF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COFOB	Commission Foncière de Base
CSN	Conseil Supérieur du Notariat
CTFD	Comité technique Foncier et Développement
DEVCO	Direction Générale du Développement et de la Coopération
DGFiP	Direction Générale des Finances Publiques
ENAM	Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature
ENAREF	Ecole Nationale des Régies Financières
EPAC	Ecole Polytechnique Abomey Calavi
FAO	Food and Agricultural Organisation
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GLTN	Global Land Tools Network
GRAF	Groupe de Recherche et d'Actions sur le Foncier
IDEP	Institut de Développement Economique et de Planification
IIED	International Institute for Environment and Development
ILC	International Land Coalition
INDDL	Institut National de Décentralisation et de Développement Local
LFA	Loi Foncière Agricole
NELGA	Network for Excellence in Land Governance in Africa
OGE	Ordre des Géomètres Experts
OSC	Organisation de la Société Civile
PLAAS	Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies
PNF	Programme National Foncier
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PFR	Plans Fonciers Ruraux
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RFU	Registre Foncier Urbain
SFR	Service Foncier Rural
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projets
UVS	Université Virtuelle du Sénégal

LEXIQUE

Quelques définitions pour se comprendre

Sur la base de la Norme AFNOR X50-750 « Terminologie de la formation professionnelle », nous proposons dès à présent un glossaire, afin de situer les différents termes qui concernent cette étude et qui sont liés à la formation.

ACTION DE FORMATION
Ensemble (objectif, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi de l'exécution et appréciation des résultats) mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire d'atteindre un niveau de connaissances ou de savoir-faire constituant l'objectif de formation. L'action de formation peut avoir pour objet : l'adaptation, la promotion, la prévention, l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

CONTENU DE FORMATION
Table des matières des différents sujets traités dans la formation en fonction d'objectifs définis.

DIPLOME
Document écrit établissant un privilège ou un droit. Emanant d'une autorité compétente, le diplôme a une dimension juridique (à ne pas confondre avec un titre ou une attestation). Il conditionne l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours.

FORMATION
Processus d'acquisition de connaissances, de compétences, de qualification qui se déroule dans le temps, avec des moments situés dans un espace social déterminé.

FORMATION INTERNE
Mise en œuvre d'actions de formation par une entreprise (ou un projet) au profit de son personnel, en utilisant ses propres moyens pédagogiques. L'entreprise (ou le projet) arrête la conception de l'action de formation et conserve la maîtrise directe de son organisation pédagogique et de son déroulement matériel.

FORMATION EXTERNE
Mise en œuvre par une entreprise (ou un projet) d'actions de formation à l'usage de son personnel, en ayant recours à un dispensateur de formation extérieur.

FORMATION INITIALE
Ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Peut comprendre des enseignements généraux et éventuellement de la formation professionnelle.

FORMATION PROFESSIONNELLE
Formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (industrielle ou de services, agricole) et quel que soit le niveau de formation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel).

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
Formation professionnelle des jeunes avant l'entrée dans la vie active.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs aux changements des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès à différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social.

Dans le cadre de cette étude, trois catégories de formation ont été ciblées :

- **Formation de titularisation** :
  Formation des acteurs des services publics et des organes de gestion foncière rurale (collectivités locales, comités fonciers…) : écoles nationales de formation des agents de l'Etat (type ENA) et des collectivités locales.
- **Formation professionnelle** (à une profession) et technique (à une technique plus spécifique) :
  Formation répondant à des besoins de renforcement de capacités identifiés : ces formations à cycle court (d'une durée généralement inférieure à 1 an, mais qui peut être entre 1 et 2 ans pour un baccalauréat professionnel, un BTS ou un DUT par exemple) peuvent être assurées par des instituts de formation spécialisés (établissements publics ou privés avec des compétences dans l'enseignement professionnel ou technique), des OSC (organisations de la sociétés civile), des PTF, etc ; elles ont vocation à être pérennes, sauf exception (PTF).
- **Formation universitaire** :
  Formation ayant trait entièrement ou majoritairement à la question foncière, au sein des universités et des grandes écoles habilitées à dispenser des formations diplômantes en sciences sociales et juridiques, ou encore en sciences de l'ingénieur (écoles d'ingénieurs géomètres ou topographes, sciences agronomiques…).

MASTER
Le Master est un diplôme délivré par les universités et aussi un grade de l'enseignement supérieur, reconnu par l'Etat. Il se prépare en deux années après la licence et sanctionne cinq années d'études après le baccalauréat.

MASTERE
Le Mastère est uniquement délivré par les grandes écoles. Il n'est pas un diplôme mais un label des grandes écoles de commerce et d'ingénieur. Son but est l'acquisition d'une compétence professionnelle complémentaire à la formation initiale.

TITRE PROFESSIONNEL
Un titre professionnel est constitué d'une ou plusieurs unités représentant chacune un ensemble cohérent de compétences, aptitudes et connaissances. Il permet l'exercice d'activités professionnelles spécialisées et favorise l'évolution professionnelle de son titulaire.

Ainsi, au regard des définitions précitées :

- Les formations de titularisation et les formations universitaires seront considérées comme de la formation initiale ;
- La formation professionnelle sera considérée comme de la formation professionnelle initiale et ou continue.

1. INTRODUCTION

1.1 Rappel du contexte

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'étude exploratoire visant à appuyer le CTFD dans l'élaboration de sa stratégie de formation et de renforcement des capacités des acteurs stratégiques des politiques foncières, dont les objectifs principaux de l'étude sont les suivants :

1. Produire une analyse comparée du marché sur le secteur foncier portant à la fois sur les besoins de formations et de renforcement de capacités des acteurs stratégiques des réformes foncières dans 8 pays déterminés, et sur l'offre de formation existante proposée par l'ensemble des structures nationales et internationales.

   Résultats attendus :

   - Panorama de l'offre et des besoins de formation dans les 8 pays.
   - Etudes de cas dans 2 pays sur la base d'une grille d'analyse à construire avec le CTFD.

2. Elaborer conjointement avec le CTFD la Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie d'appui à la formation et au renforcement de capacités dans le secteur foncier, incluant la liste des partenaires potentiels, la liste des compétences prioritaires à acquérir, les actions à mener dans les 3 premières années et les types de partenariat à privilégier.

   Résultat attendu :

   - Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie du CTFD en matière de formation et de renforcement de capacités.

Ce rapport constitue donc la 1ère phase de l'objectif 1 de l'étude.

1.2 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour l'analyse comparée du marché de la formation s'est appuyée sur trois outils :

- Collecte de la documentation utile et analyse bibliographique ;
- Analyse des dispositifs de formation accessibles sur internet ;
- Entretien à distance avec des personnes ressources au sein des organismes de formation, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers (après mise en contact préalable par l'AFD et le GRET).

1.3 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont de trois ordres :

- Faiblesse de la documentation disponible, en particulier en ce qui concerne les résultats de la Conférence de Yamoussoukro, peu exploitables pour cette étude.
- Sites internet des centres de formation dans les pays du périmètre de l'étude très peu documentés.
- Faible accessibilité des personnes ressources, liée à la fois à leur disponibilité (période de vacances) et aux difficultés inhérentes aux moyens de communication à distance en particulier dans les pays de la zone d'étude ; au total, le taux de réponse favorable aux demandes d'entretien a été de 50% (dont seulement 40% dans les pays de la zone).

2. ANALYSE COMPAREE DU MARCHE DE LA FORMATION DANS LES 8 PAYS DE LA ZONE D'ETUDE

Compte tenu des difficultés évoquées précédemment, les données relevant de ce chapitre ne peuvent être considérées comme exhaustives.

Un tableau synoptique est présenté en annexe 3. Il synthétise par pays les formations qualifiantes et les modules de formation sur le foncier.

2.1 Bénin

Au lendemain de la décolonisation, le cadre juridique et institutionnel de gestion du foncier au Bénin reste empreint du système foncier colonial, et se structure autour du régime de l'immatriculation foncière institué par la loi n° 65-25 du 14 août 1965. Ce cadre consacre la propriété privée et individuelle, et ne prend pas en compte les systèmes de droits fonciers « coutumiers » locaux, fondés sur des équilibres entre droits individuels et patrimoines fonciers familiaux, qui organisent l'accès à la terre.

Le débat autour de la question foncière rurale s'est développé dans les années 90 au Bénin au moment de la démocratisation. La Constitution de 1990 reconnaît la propriété privée et met fin à deux décennies de mainmise de l'État sur les terres. Les premières réflexions autour de la question foncière béninoise aboutissent à des projets d'expérimentation d'outils de gestion foncière, tant en milieu urbain avec le Registre foncier urbain (RFU), qu'en milieu rural avec les Plans fonciers ruraux (PFR). Ces derniers avaient pour objectif initial d'inventorier l'ensemble des droits reconnus par les populations sur les terres, afin d'établir une cartographie des droits reconnus au niveau local. La reconnaissance des droits pouvait aboutir à la délivrance en milieu rural d'un certificat foncier rural dont l'instruction était gérée au niveau communal (loi 2007-003 portant régime foncier rural).

Mais les effets de cette loi n'ont pas eu le temps de se faire ressentir, car les autorités ont adopté un nouveau Code foncier et domanial dès 2013, privilégiant le recours à l'immatriculation au livre foncier et la gestion unique des procédures au niveau de l'Etat, à travers la création d'une Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) sous tutelle du Ministère des Finances. La spécificité des terres rurales n'est plus prise en compte dans le nouveau code, dont l'application reste à ce jour aléatoire.

2.1.1 Formation universitaire

La collecte d'information au Bénin ne permet pas de faire ressortir une formation foncière spécifique de haut niveau, mais des modules de formation intégrés de manière plus ou moins transversale en Licence et Master.

La principale université du Bénin est l'Université Abomey Calavi de Cotonou. Elle ne délivre pas de diplôme universitaire spécialisé dans le foncier. Elle propose toutefois une Licence « Géomètre topographe », ou la question foncière est traitée de manière diffuse.

2.1.2 Formation de titularisation

Les inspecteurs en charge des affaires domaniales et foncières sont formés au sein de l'ENAM, dans le cadre de la formation générique d'inspecteur des impôts. La création récente de l'ANDF en tant qu'entité de l'Etat spécialisée sur les questions foncières relance l'intérêt d'une formation spécifique de ses cadres.

Les ingénieurs du cadastre sont formés selon le même cursus que les géomètres topographes du secteur privé (Cf. chapitre 2.1.1.3).

2.1.3 Formation professionnelle et technique

En matière de formation des ingénieurs géomètres, le Bénin dispose d'une école de référence dans la sous-région : l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Géomètres Topographes (ESIGT) de Cotonou. Cette formation propose en dernière année une spécialisation en gestion foncière. Les ingénieurs sortant de cette école peuvent intégrer l'administration.

L'ESIGT forme également des techniciens (licence professionnelle) dans le même domaine, tout comme l'Ecole Polytechnique Abomey Calavi (EPAC).

En matière de formation continue, on peut citer quelques initiatives :

- L'EPAC a mis en œuvre deux actions de formation en 2016 et 2017 relatives au foncier :
  - Formation des présidents des commissions des affaires domaniales et environnementales des communes des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau sur « la gestion foncière et domaniale au regard des nouvelles dispositions du code foncier et domanial en République du Bénin » ;
  - Formation des Adjoints aux Maires et des Chefs d'Arrondissement des 77 communes du Bénin sur la gestion foncière et domaniale : « Gestion foncière et domaniale : nouvelles dispositions de gestion du foncier et du domaine, permis de construire et règles particulières liées aux travaux de lotissement en République du Bénin ».
- Le Réseau RFU/SIF (Registre foncier urbain/Système d'information foncière), association rassemblant les responsables communaux des RFU béninois, a organisé une série de formations continues, notamment sur les outils géomatiques.

Cependant, la réinstauration du système unique de formalisation des droits fonciers au travers du titre foncier, dont les procédures sont gérées par l'Etat, est susceptible de remettre en cause les résultats acquis.

2.2 Burkina Faso

Face à la faible application des lois successives portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), à la compétition accrue et de plus en plus conflictuelle entre acteurs ruraux pour l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles, et en réaction également au phénomène d'accaparement des terres rurales par des élites urbaines, un processus de réforme du secteur foncier rural a été mis en œuvre à partir de 2005. Ce processus s'est structuré autour des deux éléments clés suivants :

- La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR), adoptée par Décret en 2007, qui a été élaborée à partir d'un diagnostic approfondi et participatif prenant en compte les résultats des expériences pilotes conduites par des projets et des ONG. La PNSFMR vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation du développement durable.
- La loi 034-2009 portant régime foncier rural, adoptée en 2009, qui vise à mettre en place concrètement les principes posés par la PNSFMR. Cette loi 034-2009 présente de nombreuses dispositions d'intérêt, en particulier : i) la reconnaissance du patrimoine foncier des particuliers et du domaine des collectivités territoriales, à côté du domaine foncier de l'Etat ; ii) la reconnaissance de droits fonciers assis sur la possession foncière coutumière à vocation agricole consacrés par la délivrance d'attestations de possession foncière rurale – APFR - , iii)

la formalisation des transactions foncières à partir des usages fonciers locaux ; iv) la mise en place d'organes locaux de gestion du foncier et de règlement des conflits, en particulier les Services Fonciers Ruraux – SFR - créés au niveau des communes.

Si elle créée des innovations majeures par la reconnaissance de droits fonciers pour les populations rurales et par la décentralisation des procédures de sécurisation foncière, son application reste à ce jour très modeste, le nombre de communes disposant de SFR ne dépassant pas la centaine (sur 350 communes), et le nombre d'APFR délivrées étant très faible, autour de 4 000.

2.2.1 Formation universitaire

Les principales universités sont l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou et l'Université Nazi-Boni de Bobo-Dioulasso. Elles ne délivrent pas de diplôme universitaire spécialisé dans le foncier, mais il existe dans la première citée des modules fonciers au sein des Masters Sociologie rural et Aménagement du territoire, d'une durée de 30 heures et dans la seconde une Licence et un Master « Droit des affaires public ou judiciaire ». Pour autant, on ne peut pas parler de diplôme spécifique foncier, car il s'agit de cours sur le droit des biens et le droit foncier, d'une durée d'environ 50 heures au cours de la troisième année.

Par ailleurs, l'Université Libre du Burkina propose un Master en droit foncier et immobilier. Enfin le Centre Technologique et Universitaire de Ouahigouya propose une licence professionnelle en gestion foncière et immobilière. Ces deux dernières formations concernent davantage le foncier urbain en lien avec la promotion immobilière.

2.2.2 Formation de titularisation

A l'instar de la grande majorité des pays de la zone d'étude, les inspecteurs en charge des affaires foncières et domaniales sont des inspecteurs des impôts, dont l'activité principale dans les services déconcentrés consiste à collecter les impôts, et accessoirement à traiter les questions foncières. Il était donc intéressant d'analyser si cette situation se reflète dans la formation des agents concernés. La formation des inspecteurs des impôts est assurée par l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF). C'est une formation de deux ans, accessible avec un niveau licence en droit ou en sciences économiques. Le coût de la formation est 1,8 MFCFA pour les deux ans. La première année de formation est constituée d'un tronc commun entre les différentes filières (impôts, douane, trésor, budget), pour un total de 985 heures. Le foncier n'y est pas abordé. Lors de la 2ème année, les étudiants se spécialisent. Pour ceux qui choisissent la filière impôts / fiscalité (et qui se destinent donc à devenir par la suite inspecteurs des impôts, chargé des domaines), le foncier y est abordé dans deux modules : législation foncière et domaniale (90 heures), introduction à l'étude du cadastre (20 heures). Cette 2ème année comprend 800 heures de cours. C'est-à-dire que des agents qui vont traiter toutes les questions foncières et domaniales en administration centrale ou déconcentrée disposent de 110 h de cours en formation initiale, sur un total de 1 700 heures.

Il n'existe pas de formation d'ingénieurs géomètres au Burkina Faso, que ce soit pour les agents de l'Etat ou le secteur privé. Les inspecteurs du cadastre sont donc formés dans les pays de la sous-région.

Enfin, il est important de souligner une initiative intéressante concernant les agents communaux. La politique foncière rurale s'appuie sur la décentralisation au niveau communal de la sécurisation foncière pour les terres rurales. Ces Services Fonciers Ruraux (SFR) sont quasiment tous créés avec l'appui des PTF. Chaque projet met alors en œuvre son propre processus de formation des agents communaux, en capitalisant les outils élaborés précédemment, mais en les adaptant à ses propres contraintes financières, temporelles, ou d'objectifs visés. Cette hétérogénéité des niveaux et contenus de formation a conduit l'administration en charge du foncier rural, avec l'appui de la coopération française (AFD), dans le cadre du Projet d'Appui aux Communes de l'Ouest du Faso et à la Gestion des

Ressources Naturelles (PACOF/GRN), à élaborer un cursus de formation certifiante pour ces agents, adossé à une école de formation existante, en l'occurrence l'ENAREF, en vue de garantir sa pérennité et son homogénéité. Un projet de cursus de formation, comprenant le détail des curricula, a été finalisé en février 2019, est en cours de validation par les autorités compétences, et n'a donc pas encore été mis en œuvre.

2.2.3 Formation professionnelle et technique

Le PACOF/GRN cité plus haut a appuyé la création de SFR dans 15 communes. Ce projet a accordé une importance particulière à la formation continue des agents de ces services. Sur les 5 années d'exécution du projet, chaque agent a pu ainsi bénéficier de 103 jours de formation au total, portant sur les aspects juridiques (cadre juridique de la politique foncière rurale) et techniques (géomatique, informatique, gestion des procédures, archivage…), sur le savoir-être (déontologie, animation, communication…). Cet effort conséquent a également été capitalisé, et a servi de base à l'élaboration des cursus de formation avec l'ENAREF, évoqué précédemment.

D'autres offres de formation sont également à signaler, qui s'apparentent plus à des formations de type généraliste / sensibilisation. Ces formations sont notamment proposées par les organismes suivants :

- Le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF), réseau de personnes de profils variés regroupant des gens travaillant et/ou s'intéressant à la problématique foncière, a appuyé la formation sur la gouvernance foncière au profit d'une série d'instances villageoises (financement OXFAM) ;
- L'Observatoire National du Foncier intervient également, en tant qu'opérateur de projet pour le compte d'USAID, dans la mise en place et la formation des structures locales de gestion foncière ;
- L'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS), organisation à vocation régionale basée à Ouagadougou, a élaboré dans le cadre de son activité de formation un module de formation sur le droit foncier pastoral : droits et devoirs, dispositions à prendre en cas de problème, accaparement des terres, résolution de conflit… Elle a également préparé des modules de formation pour les magistrats qui « disent le droit » sans toujours bien connaître la question foncière.

2.3 Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les enjeux fonciers, ont souvent été considérés comme un des ferments des conflits meurtriers qui ont ensanglanté le pays depuis le début des années 2000. Les questions foncières ont pris progressivement de l'importance avec le développement agricole, la croissance urbaine, la pression démographique, les processus migratoires du nord vers le sud, et donc avec la raréfaction des terres non cultivées. Il est ainsi devenu crucial de déterminer la répartition des droits sur les terres entre les acteurs du monde rural. La loi 98-750 du 23 décembre 1998 a apporté une clarification majeure concernant le principe générateur des droits fonciers en milieu rural, en prenant en compte les droits coutumiers des populations autochtones, tout en leur attribuant les droits provisoires devant être à terme convertis en titres fonciers. Il s'agit d'une rupture avec le régime de la propriété éminente de l'État sur les terres, hérité de la période coloniale, et avec le slogan « La terre appartient à celui qui la met en valeur » très populaire à l'époque du Président Houphouët-Boigny.

En application de cette loi, des procédures pour délivrer des certificats fonciers sur la base du constat des droits coutumiers et pour délimiter les territoires des villages, ont été conçues et réglementées. En vue d'accélérer sa mise en œuvre, le Gouvernement a créé par décret n° 2016-590 du 3 août 2016,

l'Agence Foncière Rurale, dénommée AFOR, qui est un organisme autonome dédié à la mise en œuvre de la politique foncière, en charge d'accompagner les acteurs locaux.

De fortes incertitudes persistent sur la capacité des dispositifs institutionnels mis en place à répondre à la demande des propriétaires ruraux, ainsi que sur la pertinence d'un dispositif qui limite la crédibilité du certificat foncier.

2.3.1 Formation universitaire

La Côte d'Ivoire est sans aucun doute le pays de la zone ayant développé une offre de formation la plus importante sur les questions foncières, d'une part parce que le tissu universitaire est plus structuré que chez la plupart de ses voisins, d'autre part car la Banque Mondiale a largement appuyé le développement de l'offre de formation, l'enjeu étant en particulier de former des agents en capacité de mettre en œuvre la politique foncière rurale.

Dans ce cadre, l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro a mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale (étude préparatoire, élaboration du cursus, équipements, indemnités de formation), un Mastère professionnel en foncier rural, le seul existant aujourd'hui en Afrique de l'Ouest francophone. D'une durée d'un an, alternant cours, voyage d'étude et stage en entreprise, la spécificité de ce Mastère repose sur une formation scientifique solide dans les domaines des sciences agronomiques, des sciences de l'ingénieur, des sciences économiques et de gestion, des sciences humaines et sociales. Cette formation se veut pluridisciplinaire, et aborde les matières suivantes : analyse statistique des données d'enquête (Excel, SPSS, etc.), système d'information foncière, topographie et GPS, télédétection et SIG (cartographie, analyse spatiale, drone), droit rural (réglementation agricole et pastorale, code minier, code forestier, code de l'eau), législation foncière rurale et régime domanial, décentralisation (collectivités territoriales, chefferie traditionnelle, etc.), sociologie rurale, diagnostic agraire, gestion des changements et des conflits (négociation, règlements etc.), étude d'impact environnemental, gestion des projets.

L'Université de Bouaké a également mis en place un Master professionnel en politique agricole et droit foncier rural, comportant des modules sur le pluralisme juridique dans le droit foncier, le cadre juridique de la loi foncière de 1998, le contentieux du foncier rural, la sécurisation du foncier rural, le droit domanial, foncier et droit minier, foncier et droit forestier.

2.3.2 Formation de titularisation

Les inspecteurs en charge des affaires foncières et domaniales sont des inspecteurs des impôts, formés à l'ENA dans un cursus de 2 ans.

Les ingénieurs du cadastre sont formés essentiellement à l'INP-HP.

2.3.3 Formation professionnelle et technique

Les besoins de ressources humaines liés à la mise en œuvre de la politique foncière rurale sont considérables, compte tenu du degré de complexité des procédures et de recours à différentes catégories de compétences des intervenants dans ces procédures : services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, Préfets et Sous-Préfets, agents fonciers, comités villageois de gestion foncière, commissaires-enquêteurs…

Avec l'appui conséquent des PTF (Banque Mondiale, UE, AFD en particulier), et sous la supervision de l'AFOR, des activités conséquentes de formation / sensibilisation ont été engagées en faveur de l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de sécurisation foncière rurale, en particulier pour la maîtrise des procédures de délimitation des territoires villageois et de délivrance des certificats

fonciers. Il reste à intégrer ces différentes activités dans le cadre d'un plan national de formation, que la Banque Mondiale a initiées[1].

Dans ce cadre, la Banque Mondiale a financé deux sessions de formation (2018 et 2019) de commissaires-enquêteurs au sein de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA). Le programme de formation, d'une durée de 585 heures sur une année, comporte plusieurs modules relatifs au foncier : droit foncier rural (40h), gestion des conflits fonciers (30h) et cadre institutionnel du foncier rural (15h).

Par ailleurs, l'INFPA a mis en place, dans le cadre de son BTS agricole, une spécialisation en foncier rural en 2ème année (115 heures de cours).

2.4 Guinée

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat guinéen a mis en place un cadre juridique renforçant le principe de présomption de domanialité institué dans l'ancienne Afrique Occidentale Française, en instaurant un quasi-monopole de l'Etat. Ensuite, le Code domanial et foncier du 30 mars 1992, toujours en vigueur, a libéralisé l'accès au foncier, en affirmant le principe de propriété. Le droit de propriété est alors obtenu par la procédure d'immatriculation de l'immeuble au livre foncier. Ce cadre juridique n'a pas apporté de réponse spécifique aux problématiques foncières rurales, marquées par la forte prédominance des pratiques coutumières en milieu rural, elles-mêmes très diverses.

Conscient de ces difficultés, les autorités guinéennes se sont engagées dans plusieurs initiatives, En 2001, le Gouvernement a ainsi promulgué par décret une Déclaration de politique foncière en milieu rural (DPFMR), dont l'objectif principal était d'inscrire les droits et usages locaux dans des plans fonciers ruraux gérés au niveau des communautés rurales. Mais les textes d'application n'ont jamais été adoptés, la DPFMR devenant progressivement lettre morte.

Le Ministère de l'Agriculture s'est fortement mobilisé sur la question foncière en milieu rural dès 2015, en lançant un processus aboutissant à l'adoption d'une Feuille de route en juillet 2016 lors d'un atelier national. Les principaux enjeux relevés dans la Feuille de route concernent (i) l'inadéquation du cadre juridique, (ii) les objectifs de développement agricole devant permettre au fort potentiel agricole de s'exprimer pleinement, (iii) la gouvernance foncière, qui devrait mieux prendre en compte les pratiques locales et le contexte de décentralisation, sans omettre la nécessité de réguler l'accès à la terre en luttant contre les phénomènes d'exclusion.

Enfin, cette Feuille de route prévoit cinq phases de réalisation : (i) une phase institutionnelle par la mise en place des différentes instances de pilotage, (ii) une phase préparatoire par la réalisation de différentes études complémentaires et le renforcement des capacités de la direction du Ministère de l'Agriculture en charge du foncier rural (iii) une phase opérationnelle par la réalisation d'opérations pilotes et leur capitalisation, (iv) une phase d'élaboration du document d'orientation stratégique sur la politique foncière, et (v) une phase juridique avec l'élaboration du nouveau cadre juridique.

L'AFD, dans le cadre du C2D, a prévu de financer une assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre de cette Feuille de Route, qui devrait démarrer d'ici la fin de l'année 2020.

2.4.1 Formation universitaire

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de formation universitaire spécifique sur le foncier en Guinée.

Il faut toutefois noter que l'Université Général Lansana Conte propose un Master « Développement local » avec un module « gestion foncière ». Ce Master vise l'acquisition de fondamentaux disciplinaires dans le domaine du développement. La formation dure deux ans (4 semestres) et le

[1] Etude sur un plan de formation aux métiers du foncier rural en Côte d'Ivoire, FIEF, janvier 2020

module où la question foncière est traitée est « Géographie et développement local », cours de « gestion foncière ».

Par ailleurs, l'Université Général Lansana Conte propose deux Licences en Sciences Juridiques et Politiques, avec deux spécialités « Droit public et droit privé », qui traitent succinctement de questions foncières. Ces licences en Droit s'organisent sur deux semestres de spécialisation faisant suite à deux années de tronc commun.

Il convient également de noter l'appui du nœud régional Afrique de l'ouest francophone de NELGA (Cf. chapitre 5.1) pour la création d'un Master sur la gouvernance foncière, qui pourrait se tenir à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Kindia. Un atelier en ce sens est programmé en octobre 2020.

2.4.2 Formation de titularisation

Il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur ce point. A noter néanmoins que, parmi les sortants des Licences Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Général Lansana Conté, il apparaît que plusieurs d'entre eux intègrent ensuite les services de l'Etat.

2.4.3 Formation professionnelle et technique

L'association ACORD (Association de Coopération et de Recherches pour le Développement) très implantée en Guinée, a participé à la création d'une plateforme multi-acteurs pour la gouvernance foncière en Guinée avec la FAO, l'AFD et la Coopération allemande.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, ACORD organise des ateliers de formation, des séances sensibilisation et le développement d'activités génératrices de revenus (Agriculture, pisciculture et élevage). Elle accompagne également les organisations paysannes de base sur la gouvernance foncière, l'agroécologie et la gestion des ressources naturelles.

En direction des Organisations de la Société Civile Guinéenne, ACORD a organisé ces dernières années des sessions de formation sur différentes thématiques : Connaissance des textes fonciers ; Outils de sécurisation foncière ; Recours en cas d'expropriation ; Formation de base sur le foncier ; Accès des femmes et des jeunes à la terre ; Accès à un guide foncier ; Directives volontaires ; Cadres et lignes directrices de l'UA ; Cadre règlementaire et institutionnel du foncier.

ACORD a enfin organisé pour des cadres du MVAT (Ministère de la ville et de l'aménagement du territoire) une formation sur le code foncier domanial.

2.5 Madagascar

Dans les années 2000, l'ensemble des acteurs ont partagé le constat d'une crise foncière liée à l'inadaptation du système d'immatriculation foncière et de son incapacité à répondre aux besoins massifs de sécurisation foncière d'une population majoritairement rurale et pauvre, et s'engagent dans l'élaboration d'une réforme foncière. Les principes de ce nouveau cadre ont été arrêtés dans la Lettre de Politique Foncière de mai 2005, à l'issue d'un large processus consultatif. Un corpus juridique a ensuite été élaboré, dont la loi cadre 2005-019, qui établit les principes majeurs juridiques suivants :

- Le principe de présomption de domanialité s'appliquant à tous les terrains sans titre foncier est aboli, autrement dit, l'Etat ne peut plus prétendre être le propriétaire présumé de ces terrains, ce qui lui permettait de les attribuer à qui le demandait, le pouvait, moyennant l'attribution d'un titre, au mépris de la réalité des occupations souvent ancestrales.

- Le statut de la Propriété Privée non Titrée (PPNT) est créé : selon ce principe, une personne qui met en valeur une terre est présumée propriétaire, à condition que la terre en question ne soit ni titrée, ni relevant du domaine privé et public de l'Etat, ni située dans une aire à statut spécifique (la notion de propriété coutumière n'existe pas dans cette réforme, contrairement à celles mises en œuvre en Afrique de l'Ouest).
- Le propriétaire présumé peut formaliser son droit de propriété en demandant un certificat foncier, dont la procédure est gérée par un nouveau service instauré au niveau communal. Cette procédure vise en particulier à s'assurer d'un consensus local sur la revendication du propriétaire présumé, et à s'accorder sur les limites de la propriété avec les voisins.

A ce jour, malgré un portage politique aléatoire depuis la crise institutionnelle de 2009, près de 600 communes disposent d'un guichet foncier sur les 1600 que compte la Grande Ile, et environ 300 000 certificats fonciers ont été délivrés.

2.5.1 Formation universitaire

Il n'existe pas de formation spécifique sur le foncier à Madagascar[2]. On peut citer toutefois plusieurs formations au cours desquelles les questions foncières sont abordées, sans plus de précision à ce stade : la licence et le Master en Information Géographique et Aménagement du Territoire de l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA) ; les Masters en Communication Médiation Innovation et Développement Local d'une part, et en Géographie d'autre part, de l'Université d'Antananarivo.

2.5.2 Formation de titularisation

Madagascar présente une spécificité par rapport aux autres pays de la zone d'étude : l'administration foncière et domaniale ne relève pas du Ministère des Finances, et ses fonctionnaires ont un statut spécifique, des simples agents aux inspecteurs, dénommé inspecteur des domaines.

Leur formation suit également un processus particulier, même si les centres de formation sont les mêmes que ceux de l'administration financière et fiscale. C'est l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) qui forme les inspecteurs des domaines. Donc contrairement aux autres pays, ces derniers disposent d'une formation spécifique sur les questions domaniales et foncières pendant toute la durée de leur formation.

Les ingénieurs du cadastre sont formés à l'ESPA.

Une autre spécificité de Madagascar qu'il est important de relever concerne la formation des agents communaux des guichets fonciers. Comme indiqué précédemment, la réforme foncière malgache s'appuie notamment sur un processus de décentralisation des procédures de sécurisation foncière au niveau communal. Compte tenu des enjeux quantitatifs (1 600 communes) et qualitatifs des besoins de formation des nouveaux agents des guichets fonciers communaux, et face au constat du caractère aléatoire et hétérogène des différents processus de formation mis en œuvre par chaque projet, les autorités se sont engagées, avec l'appui de la coopération française (financement C2D, mise en œuvre pilotée par l'assistance technique française positionnée auprès du Programme National Foncier - PNF), dans l'élaboration d'un dispositif pérenne de formation de ces agents communaux, adossé à une institution existante : l'Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL), rattaché au ministère en charge de la décentralisation.

Ce processus a été le suivant :

[2] L'Ecole Polytechnique d'Antananarivo délivrait auparavant un DESS Sécurisation foncière et aménagement des espaces urbains et ruraux, aujourd'hui disparu.

- Première étude d'identification des besoins réalisée avec l'appui du Conseil Supérieur du Notariat (CSN) et de l'Ordre des Géomètres Experts (OGE) en 2011 ;
- Elaboration du programme de formation (sur 6 mois, avec alternance d'apprentissages théoriques et pratiques et stage d'immersion) et des contenus des différents modules (curricula) en 2012 ;
- Formation de formateurs en 2012 ;
- Lancement d'une première session pilote en 2013.

Ce dispositif a ensuite été utilisé par tous les bailleurs intervenant dans le secteur foncier à Madagascar, en particulier le projet Appui à la Réforme et à la Sécurisation Foncière (ARSF) de l'AFD et le projet CASEF de la Banque Mondiale. Le programme de formation actuel comprend 29 modules, qui peuvent être mobilisés le cas échéant séparément pour être utilisés en matière de formation continue.

Ce résultat, unique à l'échelle des pays de la zone d'étude, a le double avantage d'ancrer la formation dans une logique institutionnelle (ce qui est rarement le cas des projets) et donc de renforcer l'INDDL dans sa vocation de formation des fonctionnaires territoriaux d'une part, et de constituer un outil « clé en main » expérimenté et efficace pour les projets d'autre part. En bémol à ce résultat, il convient de signaler que les différentes sessions qui ont eu lieu ont été financées uniquement par les bailleurs de fonds, en fonction des besoins de leurs projets.

2.5.3 Formation professionnelle et technique

Comme indiqué ci-dessus, l'INDDL est aujourd'hui l'institut privilégié pour les actions de formation, initiale ou continue des agents communaux. Outre ces derniers, l'INDDL intervient également en matière de formation des élus locaux.

La SIF (Solidarité des Intervenants sur le Foncier, plate-forme associative visant en particulier à protéger les droits fonciers des paysans) conduit également régulièrement des actions de formation / sensibilisation à destination de ses membres.

2.6 Mali

Comme dans de nombreux pays de la sous-région, le système de gestion foncière au Mali a largement repris les principes imposés pendant la période coloniale, et ce jusque dans les années 1990 : principe de domanialité, immatriculation, non-reconnaissance des droits coutumiers, etc. Durant cette période, c'est la question agraire et non la question foncière qui est privilégiée à travers un objectif d'autosuffisance alimentaire appuyé sur l'industrialisation et l'aménagement de la zone de l'Office du Niger.

Par la suite, les autorités maliennes ont engagé plusieurs processus de réformes qui n'ont pas réellement abouti, jusqu'aux années 2010. En 2014, la Politique Foncière Rurale (PFR) est approuvée, fruit d'une large concertation. La PFR est traduite juridiquement dans la Loi Foncière Agricole (LFA) adoptée en 2017, qui assoit la reconnaissance des droits coutumiers individuels et collectifs et de la gestion locale du foncier.

Parallèlement, une Politique Nationale Domaniale et Foncière a été adoptée en 2018, suivie de l'élaboration d'un projet de Code Domanial et Foncier, en attente d'adoption.

Globalement, la LFA reste peu appliquée en dehors d'opérations pilotes, le manque de financement dédié à cette politique s'ajoutant à la situation sécuritaire obérant gravement le fonctionnement des institutions.

2.6.1 Formation universitaire

Il n'existe pas de formation universitaire portant explicitement sur la question foncière. On peut citer toutefois un processus en cours, porté par NELGA (réseau Afrique de l'Ouest francophone), visant à ouvrir en décembre 2020 un Master Foncier et agroalimentaire, au sein de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB). Un atelier s'est tenu en ce sens au mois de janvier 2020, visant la finalisation du programme et la définition des modalités d'action.

L'Institut des Sciences Politiques Relations Internationales et Communications (ISPRIC) propose un Master « Droit foncier et urbanisme ». Ce Master est ouvert à des titulaires de Licence ou de Maîtrise et les cours sont dispensés le soir (17h à 21h).

Enfin, l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) dispense une Licence Professionnelle « Droit de l'Environnement, Droit de L'Urbanisme et Droit Foncier », organisée en 6 semestres.

2.6.2 Formation de titularisation

Les inspecteurs des impôts, en charge des questions foncières et domaniales, sont formés à l'ENA de Bamako. Il est à noter que contrairement aux autres pays de la sous-région, l'administration foncière et domaniale est intégrée dans un Ministère spécifique.

Les ingénieurs du cadastre sont formés principalement à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs.

Il est également important de noter le rôle du Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT) en matière de formation des élus locaux et des agents des CT. Ce Centre bénéficié d'un appui important de l'UE, pour l'élaboration d'un plan de formation et sa mise en œuvre. Ce plan de formation comprend un module sur la gestion du patrimoine foncier des CT (5 jours) destinés aux agents des domaines (dénomination figurant dans le référentiel des métiers) qui sont des agents de catégorie A ou B. Le contenu de ce module est le suivant :

- Notion de patrimoine foncier des collectivités ;
- Consistance du patrimoine foncier des collectivités ;
- Gestion du domaine immobilier des collectivités ;
- Outils de la gestion du foncier dans les collectivités ;
- Organisation du régime foncier au Mali ;
- Procédure d'immatriculation des immeubles.

2.6.3 Formation professionnelle et technique

Il n'a été possible d'obtenir que des informations succinctes sur ce point dans le cadre de l'étude.

Par exemple, l'Institut National de Formation Judiciaire a organisé en 2014 un séminaire de formation des magistrats sur « le foncier, l'éthique et la déontologie des magistrats ». Cette formation avait pour but d'étudier la complexité et la densité de la problématique foncière au Mali. Il a consisté en une série d'échanges entre professionnels du droit, pour améliorer l'expertise des uns et des autres et assainir la gestion foncière et domaniale malienne.

Autre exemple, le Programme d'Appui au Sous-Secteur de l'Irrigation de Proximité (PASSIP) a élaboré un curriculum d'apprentissage pour la « Conception participative d'un Aménagement Hydro-Agricole », intégrant un module traitant de la gestion foncière et de l'irrigation de proximité (concepts fonciers, méthodes et outils de diagnostic des problèmes fonciers, modes d'accès à la terre, supports règlementaires).

2.7 Niger

Héritier comme ses voisins d'un système foncier régi par le principe de la domanialité, le Niger s'est engagé très tôt dans une réforme en profondeur du cadre s'appliquant au foncier rural. Dès 1993, le Niger a commencé à se doter d'un nouvel arsenal juridique, dont le document fondateur est l'ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural (POCR), dont les principaux objectifs déclarés sont : la sécurisation foncière des acteurs ruraux ; l'organisation du monde rural ; la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles ; la contribution à l'aménagement du territoire, notamment par le Schéma d'Aménagement Foncier. La mise en œuvre des POCR est réalisée à travers deux dispositifs : un dispositif juridique (ensemble des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles) et un dispositif institutionnel (structures chargées de la mise en œuvre avec la participation des acteurs ruraux).

Le « Code Rural » reste aujourd'hui toujours le cadre régissant le système foncier au Niger. Les institutions ont globalement été mises en place au niveau national, régional et communal, mais encore peu opérantes au niveau villageois (Commissions foncières de base – Cofob, ayant pour mission d'enregistrer les droits fonciers des populations). Les résultats en termes de sécurisation des populations restent limités. Ce constat a incité les autorités à s'engager dans l'élaboration d'un nouveau Document de Politique Foncière, validé en novembre 2019 par le comité technique qui a présidé à sa préparation. Il reste en attente de son adoption par le Gouvernement et le Parlement.

2.7.1 Formation universitaire

Il ne semble pas qu'il existe de formation traitant spécifiquement la question foncière dans les Universités du Niger.

Toutefois, le Centre Régional AGRHYMET (Institution du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), basé à Niamey, propose un Master « Pastoralisme » qui a un lien avec la question foncière au travers des modules : Territoire et développement pastoral ; Éléments de géomatique, Télédétection et SIG ; Politiques publiques et développement pastoral. Ce Centre est un outil de formation initiale et continue à vocation régionale, spécialisé dans les sciences et techniques applicables aux secteurs du développement agricole, de l'aménagement de l'espace rural et de la gestion des ressources naturelles.

Il propose également un Mastère « Gestion Durable des Terres » avec quatre des modules spécifiques dans le domaine juridique, de la géomatique et de l'évaluation, de l'utilisation et de la gestion des terres.

2.7.2 Formation de titularisation

Les inspecteurs des impôts, en charge des questions foncière et domaniales, sont formés à l'ENA de Niamey.

Les ingénieurs du cadastre sont formés principalement dans les écoles de la sous-région.

2.7.3 Formation professionnelle et technique

Le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR) a développé différents modules de formation à l'attention des différentes structures locales de mise en œuvre du Code Rural[3]. Certains ont trait à la mise en place des institutions du Code Rural, d'autres approfondissent des thématiques particulières.

[3] La liste des modules et leur contenu peuvent être consultés sur le site suivant : http://coderural-niger.net/spip.php?article29

Ces formations sont dispensées par des membres des structures du Code Rural, principalement les secrétaires permanents, éventuellement appuyés si besoin par un consultant, afin de garantir des pratiques homogènes sur le territoire nigérien et le respect de l'esprit et de la lettre du dispositif législatif et réglementaire.

Par ailleurs, d'autres organismes ont mis en place des sessions de formation sur le foncier rural, comme le réseau des Chambres d'Agriculture, visant à former leurs membres vis-à-vis de leurs attributions dans les commissions foncières communales (statut des ressources naturelles ; reconnaissance des droits fonciers des producteurs et la sécurisation des ressources naturelles ; missions et fonctionnement des structures du Code Rural; comment les producteurs ruraux peuvent-ils améliorer le fonctionnement de leur commission foncière ?).

2.8 Sénégal

La gestion des droits fonciers dans le monde rural sénégalais repose sur un cadre juridique établi depuis l'Indépendance et sur un système de tenure coutumière que le dispositif légal n'a pas supprimé. La loi de 1964 est un texte innovant pour l'époque. Elle introduit au lendemain de l'Indépendance un concept original de Domaine national qui entend mettre un terme à la superposition des régimes coutumiers et administratifs tout en maintenant une gestion communautaire des terres. Ainsi, depuis plus de 50 ans, les Communautés rurales, puis les communes qui leur ont succédé en 2014 se sont vu attribuer sous le contrôle du corps préfectoral la gestion de la zone des terroirs du domaine national, soit la grande majorité des terres rurales du Sénégal. Les Conseils Municipaux sont donc autorisés à délibérer sur des affectations de terre qui consacrent un droit d'usage personnel ni cessible, ni transmissible, théoriquement limité aux seuls membres des communautés rurales. Autrement dit, aucune transaction foncière directe (héritage, vente, morcellement, location) n'est permise par le cadre légal actuel. L'attribution de droits réels reste une procédure réservée exclusivement à l'Etat.

Si ce cadre légal a très peu évolué depuis plus de 50 ans, le monde rural a connu en revanche de profondes transformations. Les grands aménagements hydro-agricoles, les extensions urbaines et le développement de l'agro-industrie font que le modèle des années 60, basé sur l'attribution de droits d'usage aux seuls membres des communautés, n'est plus d'actualité. Dans le contexte économique actuel, les transactions foncières sont devenues monnaie courante et participent au développement d'un marché foncier en marge du cadre légal. Les agriculteurs sénégalais sont de fait dans l'illégalité dès lors qu'ils vendent, héritent ou louent les terres qu'ils cultivent. Ce décalage entre le dispositif juridique et les pratiques foncières, et la faible capacité des institutions chargées du foncier font que les droits fonciers ruraux ne sont pratiquement jamais enregistrés.

Le Gouvernement du Sénégal s'est efforcé à plusieurs reprises de réformer sa politique foncière, sans avancées majeures jusqu'à présent. La dernière en date a démarré en 2012, par la création d'une Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF), qui formule à la suite d'un long processus de consultation nationale, des orientations de politique foncière rassemblées dans un Document de Politique Foncière, présenté en octobre 2017 mais jamais validé officiellement. Il a d'ailleurs été mis fin à la mission de la CNRF fin 2017.

2.8.1 Formation universitaire

Il n'existe pas de formation universitaire spécifique sur le foncier au Sénégal. Il existe cependant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar des modules fonciers délivrés dans un Master « Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local ». Il n'a pas été possible de disposer des contenus des modules, qui ne semblent pas exister en tant que tel.

Par ailleurs, l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis doit ouvrir début 2021 un Master à vocation internationale en gouvernance foncière, au sein de sa Faculté des Sciences Juridiques. Ce Master s'inscrit dans le cadre de l'Initiative NELGA (Cf. chapitre 5.1).

2.8.2 Formation de titularisation

Les inspecteurs des impôts, en charge des questions foncière et domaniales, sont formés à l'ENA de Dakar.

Les ingénieurs du cadastre sont formés à l'Université de Thiès, mais aussi et principalement dans les écoles de la sous-région ou en France (ESGT).

2.8.3 Formation professionnelle et technique

Compte tenu, d'une part, de l'extrême diversité et foisonnement de la société civile intervenant sur les questions foncières rurales au Sénégal, et d'autre part du processus inachevé d'élaboration d'une nouvelle politique foncière, de très nombreuses activités de formation / sensibilisation ont été conduites ces dernières années. On peut citer notamment celles conduites par IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale), en direction des journalistes (enjeux de l'exploitation du pétrole et du gaz, directives volontaires…), des décideurs (investissements responsables dans l'agriculture, directives volontaires…), les organisations paysannes. Le CNCR (Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux), ENDA PRONAT, la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CNRF, aujourd'hui dissoute), ont également conduit des actions en la matière.

Par ailleurs, les différents projets intervenant en particulier sur de développement agricole dans la zone du fleuve Sénégal ont mis en place des processus de formation des acteurs locaux sur la question foncière (outils de planification, outils de gestion foncière, mise en place des commissions foncières villageoises puis communales…), souvent pilotés par la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED).

3. ANALYSE COMPAREE DE L'OFFRE DE FORMATION EN FRANÇAIS PROPOSEE PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

3.1 Analyse par organisme

3.1.1 Commission Européenne

La Direction Générale du Développement (DEVCO) de la Commission Européenne (CE) a mis en place un dispositif de formation en ligne, intitulée DEVCO Academy[4]. Ce dispositif prévoit 5 modalités d'apprentissage : des cours en ligne, des webinaires, des vidéos, de la documentation, des podcasts.

La formation sur les questions foncières n'apparaît que dans la première modalité, au travers de 4 cours en ligne, dont les publics cibles sont « les agents du changement - à savoir, les personnes capables de générer un impact direct en introduisant des changements dans la gouvernance foncière. Ces agents du changement incluent les décideurs politiques et les administrateurs nationaux, les géomètres, les formateurs, les conseillers juridiques, les organisations non-gouvernementales et de la société civile, les professionnels du contrôle, du suivi et du plaidoyer[5] ». Ces 4 modules présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau 1 : description des formations proposées par DEVCO

Intitulé de la formation	Liste des principaux chapitres	Types de support	Durée	Date de création
Introduction à la gouvernance responsable des régimes fonciers	1/ Importance de la gouvernance responsable des régimes fonciers 2/ Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers 3/ Principes de la gouvernance responsable des régimes fonciers 4/ Mise en œuvre d'une gouvernance responsable des régimes fonciers 5/ Procédures, mécanismes et cadres	Power point amélioré (vidéo uniquement)	4,5 h	Mars 2014
Faire face aux problèmes fonciers dans un contexte de catastrophe naturelle	1/ Gouvernance responsable des régimes fonciers et catastrophes naturelles 2/ Faire face aux problèmes fonciers en phase pré-catastrophe 3/ Faire face aux problèmes fonciers en phase post-catastrophes	Power point amélioré (vidéo uniquement)	2 h	Mai 2015
Faire face aux différends et aux conflits relatifs aux régimes fonciers	1/ Différends et conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux ressources naturelles 2/ Analyser les différends et les conflits fonciers 3/ Encourager le règlement des différends fonciers 4/ Alternatives pour une réforme politique et juridique	Power point amélioré (vidéo uniquement)	3 h	Janvier 2015
Faire face à la corruption dans les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	1/ La corruption dans les régimes fonciers applicables aux ressources naturelles 2/ Lutter contre la corruption	Power point amélioré (vidéo uniquement)	2 h	Janvier 2015

[4] https://webgate.ec.europa.eu/devco-academy/
[5] https://webgate.ec.europa.eu/devco-academy/course/view.php?id=143

L'audience de ces modules de formation est extrêmement modeste, puisque depuis leur mise en ligne le nombre d'utilisateurs est le suivant :

- Introduction à la gouvernance responsable des régimes fonciers : 12
- Faire face aux problèmes fonciers dans un contexte de catastrophe naturelle : 9
- Faire face aux différends et aux conflits relatifs aux régimes fonciers : 14
- Faire face à la corruption dans les régimes fonciers : 8

Il n'a pas été possible de disposer d'éléments sur les pays d'origine et les statuts des utilisateurs.

3.1.2 FAO

La FAO propose un ensemble de dispositifs de formation en ligne, intitulée l'Académie numérique de la FAO[6]. Un vaste panel de cours multilingue en ligne est proposé gratuitement. L'élaboration des cours est généralement réalisée avec l'appui d'un partenaire financier.

Sur le thème du foncier, l'Académie numérique de la FAO propose 7 modules de formation, dont les 4 premiers sont en fait les mêmes que ceux de DEVCO indiqués dans le chapitre précédent (financés par DEVCO). La redondance dans le tableau ci-dessous n'a donc pour objectif que d'établir l'offre globale de formation numérique de la FAO.

Tableau 2 : description des formations proposées par la FAO

Intitulé de la formation	Liste des principaux chapitres	Types de support	Durée	Date de création
Introduction à la gouvernance responsable des régimes fonciers	1/ Importance de la gouvernance responsable des régimes fonciers 2/ Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers 3/ Principes de la gouvernance responsable des régimes fonciers 4/ Mise en œuvre d'une gouvernance responsable des régimes fonciers 5/ Procédures, mécanismes et cadres	Power point amélioré (vidéo uniquement)	4,5 h	Mars 2014
Faire face aux problèmes fonciers dans un contexte de catastrophe naturelle	1/ Gouvernance responsable des régimes fonciers et catastrophes naturelles 2/ Faire face aux problèmes fonciers en phase pré-catastrophe 3/ Faire face aux problèmes fonciers en phase post-catastrophes	Power point amélioré (vidéo uniquement)	2 h	Mai 2015
Faire face aux différends et aux conflits relatifs aux régimes fonciers	1/ Différends et conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux ressources naturelles 2/ Analyser les différends et les conflits fonciers 3/ Encourager le règlement des différends fonciers 4/ Alternatives pour une réforme politique et juridique	Power point amélioré (vidéo uniquement)	3 h	Janvier 2015
Faire face à la corruption dans les régimes fonciers applicables aux terres, aux	1/ La corruption dans les régimes fonciers applicables aux ressources naturelles 2/ Lutter contre la corruption	Power point amélioré (vidéo uniquement)	2 h	Janvier 2015

[6] https://elearning.fao.org/

pêches et aux forêts				
Egalité des droits fonciers entre les hommes et les femmes[7]	1/ Introduction à l'indicateur sur l'égalité des droits fonciers entre les hommes et les femmes 2/ Définitions 3/ Collecte des données 4/ Calcul de l'indicateur 5.a.1 des ODD	Power point amélioré (vidéo uniquement)	2,5 h	Novembre 2019
Mise en pratique des Directives Volontaires sur es régimes fonciers (guide pratique à l'attention des OSC)[8]	1/ La méthodologie • Vidéo d'introduction • Une approche d'apprentissage participative et expérimentale • Les 5 éléments de la méthodologie • Un cadre modulaire 2/ Les sessions de formation • Activités préliminaires • Analyse contextuelle • Principes contenus dans les Directives Volontaires • Expérimentation • Réflexion analytique • Planification contextualisée • Clôture de la formation	Power point amélioré (vidéo uniquement)	4 h	Décembre 2017
Préserver les droits fonciers dans le cadre des investissements agricoles[9]	1/Pourquoi un investissement agricole responsable ? 2/ Quels sont les acteurs ? 3/ Comment les investissements agricoles peuvent-ils nuire aux droits fonciers ? 4/ Créer un environnement favorable à un investissement responsable 5/ La procédure d'approbation d'un projet d'investissement 6/ Le suivi des investissements 7/ Passer du savoir à la pratique	Power point amélioré (vidéo uniquement)	5 h	Décembre 2017

La FAO propose d'autres actions de formation à la carte, visant en particulier à valoriser les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. A titre d'exemple, la FAO a établi une offre de formation sur la gouvernance foncière en zone pastorale en Afrique de l'ouest, proposant des modalités mixtes présentiel / distanciel.

La FAO a également établi une dizaine de guides techniques pour la gouvernance des régimes fonciers en français. Par exemple, l'un concerne plus spécifiquement la gouvernance foncière des biens communs. Sans avoir un objectif spécifiquement pédagogique, ces guides techniques constituent cependant des supports de connaissance et d'aide à la décision très documentés.

3.1.3 GLTN

Porté par UN-Habitat, Global Land Tool Network (GLTN) est un réseau de partenaires internationaux (institutions de développement, ONG internationales et nationales, organisations professionnelles, universités et centres de recherche) visant à améliorer la sécurisation foncière, à travers le développement, la diffusion et la mise en œuvre d'outils fonciers, en particulier pour les plus démunis.

[7] Module financé par l'Union Européenne

[8] Module financé dans le cadre d'un partenariat avec les institutions de développement de Suède, Belgique, Pays-Bas et Suisse

[9] Module financé par la DfID

GLTN dispose d'un site internet[10] disponible uniquement en anglais, et l'ensemble de la documentation disponible est également en anglais. Les pays où sont situées les activités sont aussi essentiellement anglophones.

GLTN a mis en place un dispositif de formation sur un site internet dédié[11]. Les formations proposées sont en anglais, à l'exception d'une série de formation intitulée « NELGA francophone », présentée dans le tableau ci-dessous. Comme leur nom l'indique, l'élaboration de ces outils a été réalisé avec l'appui de NELGA. Les formations en français sont le plus souvent des reprises de formations en anglais, adaptées à des réalités plus souvent rencontrées en Afrique francophone.

Les modules sont accompagnés de vidéos d'interview d'experts fonciers, de documents divers (rapports, études…) et d'un forum de discussion thématique (dont il apparaît qu'il n'est pas utilisé).

Tableau 3 : description des formations proposées par GLTN

Intitulé de la formation	Liste des principaux chapitres	Types de support	Durée	Date de création
Des outils fonciers innovants pour la sécurité foncière pour tous	1/ Les Partenaires 2/ Qu'est-ce qu'un outil foncier GLTN ? 3/ Les outils GLTN 4/ Notre approche sur le foncier 5/ Construire sur ce qui est là 6/ Mises-en œuvre du réseau GLTN	Power point amélioré (audio et vidéo) avec liens hypertextes sur des documents	1,5 h	/
Outils fonciers et administration foncière adaptés au contexte	1/ L'agenda mondial 2/ Situation actuelle 3/ Faisons des maths : effets limités de la sécurisation foncière classique 4/ Notre vision 5/ Développement du cadre juridique 6/ Développement du cadre institutionnel 7/ Développement du cadre spatial 8/ Interventions pays 9/ Exercices 10/ Questions fréquentes	Power point amélioré (audio et vidéo) avec liens hypertextes sur des documents	3 h	/
Genre et foncier : critères d'évaluation du genre	1/ Travail de GLTN et ses partenaires concernant le genre et le foncier 2/ Stéréotypes sur le genre 3/ Cadrages Globaux et Régionaux 4/ Critère d'Évaluation du Genre (GEC)	Power point amélioré (audio et vidéo) avec liens hypertextes sur des documents	2 h	/
Transparence dans la gestion foncière	1/ Bonne et Mauvaise Gouvernance Foncière, Transparence et Corruption 2/ Concepts et principes essentiels de la gouvernance 3/ Perception de la gouvernance foncière 4/ Aperçu de la corruption dans le monde 5/ Comprendre et évaluer la transparence dans l'administration foncière 6/ Outils d'évaluation de la transparence	Power point amélioré (audio et vidéo) avec liens hypertextes sur des documents	2,5 h	/

[10] https://gltn.net/
[11] https://elearning.gltn.net/

3.1.4 International Land Coalition

International Land Coalition (ILC) est une structure regroupant 270 membres issus de la société civile d'une part et des organismes multilatéraux d'autre part. Elle est hébergée par le FIDA à Rome, et est organisée autour des trois missions : i) mise en place de réseaux de la société civile ; ii) organisation de plaidoyers pour la défense des droits fonciers ; iii) développement de la recherche sur les questions foncières.

En matière de formation, ILC conduit trois actions en partenariat avec d'autres organismes (pour les 2 premières) :

- Formation sur l'enregistrement participatif des droits fonciers, en partenariat avec IIED et Namati : cette formation a été mise en place en 2018, renouvelée chaque année depuis, successivement en anglais, français et espagnol. Elle vise à former et accompagner 10 organisations de la société civile par an dans le processus de formalisation des droits fonciers de populations vulnérables, par une approche à la fois théorique et pratique, avec une méthodologie alternant présentiel et distanciel. Chaque organisation se voit attribuer une bourse de 25 000 USD pour mener à bien ce processus en vue d'aboutir à une formalisation effective des droits fonciers.
- Formation sur l'accaparement foncier, en partenariat avec AGTER (Cf. chapitre 4.5).
- Formation à caractère institutionnel pour la structuration des membres d'ILC, mis en place à la demande de ces derniers et en fonction de leurs besoins.

Par ailleurs, ILC a en projet de développer des partenariats avec des institutions de formation académiques ou de recherche dans les pays du sud. Dans ce cadre, ILC est en discussion avancée avec LANDac (Netherlands Land Academy), et souhaite faire de même avec l'Initiative NELGA.

3.1.5 IDEP

L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est une institution panafricaine créée en 1962 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a pour objectif principal d'accompagner et d'aider les pays africains dans le renforcement de leurs capacités en ressources humaines. Ses activités principales, découlant de son mandat, s'articulent autour d'un portefeuille de programmes de développement des capacités et de formation, ainsi que d'un ensemble d'initiatives de recherche sur les politiques et de dialogue. Il offre également des services de conseil à la demande aux gouvernements et aux institutions publiques et sert de forum pour l'exploration de la pensée alternative sur le développement de l'Afrique. L'Institut est un organe subsidiaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il a son siège à Dakar, au Sénégal, et regroupe les 54 États membres africains.

L'IDEP dispose d'un portail e-learning proposant des formations de durée moyenne (6 à 10 semaines) sur des sujets variés (développement économique, gestion des ressources naturelles, etc).

Sur la question foncière, l'IDEP s'est engagé dans la préparation d'une action de formation intitulée « La gouvernance foncière au service de la transformation de l'agriculture en Afrique », composée des modules suivants :

- Module 1 : Vue générale du cadre conceptuel et théorique de la gouvernance foncière.
- Module 2 : Questions foncières clés en Afrique.
- Module 3 : Engagements des institutions internationales et africaines sur la gouvernance foncière.
- Module 4 : Développement des politiques foncières.
- Module 5 : Mise en œuvre des politiques foncières.
- Module 6 : Suivi et évaluation de la gouvernance foncière en Afrique.
- Module 7 : Devenir un agent du changement pour une gouvernance foncière améliorée.

Cette formation en ligne, qui visera les cadres intermédiaires et supérieurs des Ministères en charge des politiques foncières, s'articulera autour des modalités suivantes : mise à disposition de documents supports et de présentations power point sur la plate-forme de l'IDEP, webinaires sur 3 thématiques clés, mise en place d'un système d'interactions avec les apprenants.

Ces derniers seront sélectionnés à la suite d'un processus de communication organisé par l'IDEP. Ils devront également s'engager dans un plan de travail individuel post-formation, et il est prévu la mise en place d'un réseau d'échanges entre les apprenants.

Le lancement de cette action de formation devrait avoir lieu d'ici le mois de novembre 2020, et durer d'un à deux mois. Elle sera disponible en français et en anglais.

3.2 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'offre de formation en français et en ligne proposée par les organismes internationaux, regroupée en familles thématiques.

Tableau 3 : Synthèse des offres de formation proposées par les organismes internationaux[12]

Thèmes	FAO	ONU-Habitat (GLTN / NELGA francophone)	UE	ILC	UN-IDEP (en projet)
Gouvernance foncière et élaboration de politiques foncières	Introduction à la gouvernance responsable des régimes fonciers[13] Mise en pratique des Directives Volontaires sur les régimes fonciers	Des outils fonciers innovants pour la sécurité foncière pour tous Outils fonciers et administration foncière adaptés au contexte	Introduction à la gouvernance responsable des régimes fonciers		La gouvernance foncière au service de la transformation de l'agriculture en Afrique
Investissements agricoles (y compris accaparement)	Préserver les droits fonciers dans le cadre des investissements agricoles			Faire face à l'accaparement foncier (en lien avec AGTER)	
Genre	Egalité des droits fonciers entre les hommes et les femmes sur les terres agricoles	Genre et foncier : critères d'évaluation du genre			
Catastrophes naturelles	Faire face aux problèmes fonciers dans un contexte de catastrophe naturelle[14]		Faire face aux problèmes fonciers dans un contexte de catastrophe naturelle		

[12] Les thèmes de ce tableau sont identiques à ceux du tableau 4, à des fins de comparaison de l'offre de formation
[13] Module similaire avec celui de l'UE
[14] Idem

Gestion des conflits	Faire face aux différends et aux conflits relatifs aux régimes fonciers[15]		Faire face aux différends et aux conflits relatifs aux régimes fonciers		
Transparence / Lutte contre la corruption	Faire face à la corruption dans les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts[16]	Transparence dans la gestion foncière	Faire face à la corruption dans les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts		
Gestion des Communs					
Outils cartographiques / géomatiques / topographiques					
Mines / environnement / forêt					
Transactions foncières / marchés fonciers					
Formalisation des droits / aspects juridiques du foncier				Enregistrement participatif des droits fonciers (en lien avec IIED)	
Aide internationale					

[15] Idem
[16] Idem

4 ANALYSE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROPOSES PAR LES ORGANISMES FRANÇAIS

Ce chapitre vise à présenter certains dispositifs de formation sur le foncier proposés par des organismes français, mais n'a pas vocation à être exhaustif, compte tenu de la multiplicité des processus de formation existants.

4.1 Le CTFD

Le Comité technique « Foncier et développement » (CTFD) est un groupe de débat et d'échanges sur les questions foncières dans les pays du Sud, créé en 1996 à l'initiative de la Coopération française. Il est co-présidé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et par l'Agence Française du Développement (AFD).

Il réunit des membres aux profils très divers en termes de disciplines (agronomie, droit, économie, sociologie, anthropologie, sciences politiques), de compétences et de métiers (chercheur, enseignant, expert, militant associatif, professionnel du développement), qui sont issus des principales institutions françaises de recherche, d'enseignement, d'expertise et de coopération sur le foncier, mais aussi de réseaux d'acteurs nationaux et internationaux.

4.4.1 Les différentes productions du CTFD

Le CTFD conduit différents types de chantiers, donnant lieu à publication selon les formats suivants :

- Les notes de synthèse : les réunions du Comité sont organisées depuis 2011 autour de journées thématiques ou géographiques. Ces réunions donnent lieu à la rédaction par le secrétariat de notes de synthèse qui valorisent les présentations et débats des journées de réflexion.
- Les fiches pays : ces fiches proposent une synthèse par pays des principaux enjeux, dynamiques et débats en matière de politique foncière. Elles donnent des clés de lecture pour comprendre les grands enjeux du foncier ou renseignent sur des processus ou outils susceptibles de contribuer à la réflexion sur les conditions de mise en œuvre des politiques foncières.
- Les fiches pédagogiques : les fiches pédagogiques ont vocation à aider les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières à mieux appréhender la complexité des questions foncières, et faire évoluer leurs référentiels, sur la base des réflexions et expériences récentes.
- La collection Recherche : le CTFD dispose d'un guichet « Etude », qui vise à financer des travaux de recherche. Initialement envisagé comme un outil de financement assez large, permettant d'explorer de nouvelles géographies, de nouvelles thématiques, et d'appuyer des étudiants au profil varié (du master jusqu'au post-doc), il a été resserré dans la dernière convention de financement MAE / AFD. Désormais, le guichet finance des travaux à partir de la thèse, et sur des thématiques en lien avec les priorités de travail du Comité (chantiers collectifs, réformes, etc.).
- La collection « Regards sur le foncier » : cette collection a été créée en 2015, et permet d'accueillir des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexions collectives.
- Les ouvrages collectifs : ces ouvrages sont le résultat des différents chantiers de réflexion du Comité. Traitant de sujets prioritaires, ils sont le fruit d'un travail collectif, étalé sur plusieurs années, et visent à apporter des clés de lecture sur les questions foncières et contribuer au

débat.

4.4.2 Essai de classification des productions du CTFD

Les différentes productions du CTFD ne constituent pas des outils de formation stricto sensu, mais elles ont vocation à contribuer à l'enrichissement croisé des connaissances sur la thématique foncière. Dans la perspective de l'élaboration de la Feuille de Route, qui pourrait conduire à leur valorisation, il est d'intérêt de les classer selon les mêmes familles thématiques que pour les dispositifs de formation des organismes internationaux[17]. Compte tenu de l'ampleur de la production du CTFD, il est proposé de ne retenir que celle issue des années 2010 à 2020. Les fiches pays et les autres publications visant un seul contexte national n'ont pas été prises en compte dans le tableau, compte tenu de leur spécificité géographique et de leur potentiel moindre dans un processus de formation.

[17] Cf chapitre 3.2

Tableau 4 : Classification des publications du CTFD

Thèmes	Les notes de synthèse	Les fiches pédagogiques	La collection « Recherche »	La collection « Regards sur le foncier »	Les ouvrages collectifs
Gouvernance foncière et élaboration de politiques foncières	Les trajectoires des politiques foncières en Afrique de l'Ouest et à Madagascar : Identifier les déterminants du changement pour définir des stratégies d'action - **Note de Synthèse n°28** Séminaire Gouvernance Foncière : quel bilan 4 ans après l'adoption des Directives Volontaires ? – **Note de synthèse n°22**	**Juillet 2017** : Qu'est-ce que la sécurité foncière et comment la renforcer ? **Octobre 2016** : L'évolution des formes de gouvernance foncière en Afrique de l'Ouest **Juin 2011** : Les politique foncières formelles et concertées : le chaînon manquant des systèmes fonciers ouest-africain ? **2011** : Création et sécurisation de la propriété foncière en Europe			**Octobre 2014** : Etat des lieux des cadres normatifs et des Directives Volontaires concernant le foncier
Décentralisation / gestion locale des ressources		**Décembre 2014** : Une démarche d'accompagnement pour mettre en œuvre une gestion territoriale et foncière décentralisée **2011** : Collectivités locales et territoires locaux en Afrique de l'Ouest rurale **2010 :** Les conventions locales : des outils efficaces de gestion concertée des ressources naturelles ?			
Production et investissements agricoles (y compris accaparement)	Hétérogénéité et différenciation des unités de production agricole	**Février 2018** : Investissements dans les agricultures familiales d'Afrique sub-saharienne, sécurité foncière et	**2016 :** Acquisitions foncières à grande échelle et		**2014** : Guide d'analyse ex-ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière

	européennes – **Note de Synthèse n°26** Enjeux fonciers et modèles de développement sur les périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest – **Note de synthèse n°23** Les appropriations foncières à grande échelle, inventaire et difficultés d'évaluation **– Note de synthèse n° 10**	formalisation des droits **Mai 2015 :** Réhabiliter l'évaluation économique : mettre en avant les effets d'un projet d'investissement agricole sur l'intérêt collectif **Mai 2015** : Analyse des projets d'investissement agricoles à emprise foncière : des principes internationaux aux outils opérationnels **Décembre 2014** : La charte de mise en valeur, un engagement pour une exploitation intensive et durable de ressources naturelles	restructurations agraires		**2010** : Les appropriations foncières à grande échelle : analyse du phénomène et propositions d'orientation **2010** : Appropriation foncière à grande échelle et investissement agricole responsable
Genre		**Juin 2020 :** L'accès des jeunes à la terre dans une perspective intrafamiliale : focus sur l'Afrique subsaharienne **Mars 2011 :** Femmes et foncier **2011 :** Les limites du concept de groupe vulnérable en matière de sécurisation foncière		**Mai 2019 :** Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes	**2020 :** La question de l'accès des jeunes à la terre : Éléments pour mieux concevoir et suivre les interventions et les politiques de développement rural dans la durée
Catastrophes naturelles					
Gestion des conflits	Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement - **Note de synthèse n°20**	**2011** : Gestion alternative des conflits : outils d'analyse			
Transparence / Lutte contre la corruption					
Gestion des Communs	Vers la construction d'un cadre analytique sur les communs – **Note de synthèse n°19**			**Décembre 2019 :** Pourquoi et comment la juridicité des communs s'est-elle imposée	**2017** : Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des

				dans nos travaux fonciers ? Récit d'une initiation **Octobre 2019 :** L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : illustration par six études de cas **Avril 2018 :** Communs fonciers urbains : étude exploratoire des dispositifs collectifs d'accès au sol dans les villes du Sud global **Mars 2018 :** Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs	ressources qu'elle porte
Informations foncières / Outils cartographiques	La technologie blockchain et ses applications sur le foncier – **Note de Synthèse n°31** Les outils de gestion de l'information foncière – **Note de synthèse n° 2**	**Décembre 2014** : Le système d'information sur les attributions foncières : l'enregistrement foncier à la portée des acteurs locaux			
Mines / environnement / forêt	Foncier et séquestration du carbone dans les sols – **Note de synthèse n°27 Version anglaise** **Mai 2016** : Les enjeux fonciers d'une gestion durable des forêts dans les pays du Sud				
Transactions foncières et régulation foncière		**Juillet 2017** : Sécuriser les transactions foncières marchandes en Afrique de l'Ouest **Avril 2015** : Les Safers, un outil de régulation du marché foncier rural en France, utilisé depuis plus de 50 ans **Janvier 2011 :** Sécurisation et			

		régulation foncières : des enjeux aux outils			
Formalisation des droits / aspects juridiques du foncier		**Mars 2018** : Les politiques de formalisation des droits fonciers ruraux : essai de caractérisation des démarches **Février 2018** *:* Les politiques de formalisation des droits coutumiers en Afrique rurale sub-saharienne : une longue histoire **Juin 2011** : Aspects et particularités de la domanialité en Afrique de l'Ouest **2011** : Mythes, impasses de l'immatriculation foncière et nécessité d'approches alternatives **Décembre 2010 :** Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles		**Juin 2017 :** La formalisation des droits sur la terre : bilan des expériences et des réflexions	**2015** : La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud
Aide internationale	Panorama des actions de la société civile française sur le foncier – **Note de synthèse n° 6**	**Décembre 2015 :** Apports et limites des cadres normatifs internationaux traitant du foncier			**2016 :** L'application des Directives Volontaires : propositions des acteurs français

Compte tenu de l'importance des travaux conduits par le CTFD, l'élaboration d'un tableau d'occurrence des différentes productions permet d'avoir une visibilité globale des principales thématiques abordées.

Tableau 5 : Nombre des productions du CTFD par thèmes

Thèmes	Nombre
Gouvernance foncière et élaboration de politiques foncières	*7*
Décentralisation / gestion locale des ressources	3
Production et investissements agricoles (y compris accaparement)	*11*
Genre	*5*
Catastrophes naturelles	0
Gestion des conflits	2
Transparence / Lutte contre la corruption	0
Gestion des Communs	*6*
Informations foncières / Outils cartographiques	3
Mines / environnement / forêt	2
Transactions foncières et régulation foncière	3
Formalisation des droits / aspects juridiques du foncier	*7*
Aide internationale	3

A la lecture de ce tableau, 5 thèmes ont fait l'objet d'une attention plus soutenue des travaux du Comité (en italique dans le tableau).

4.4.3 Esquisse d'analyse statistique de l'audience de la production du CTFD

Sans entrer dans une analyse approfondie de l'exploitation de la production du CTFD, il est intéressant de relever quelques éléments statistiques sur les consultations effectuées sur son site internet, au travers des trois éléments suivants :

Les 10 publications du comité les plus consultées par ordre décroissant de consultation (depuis juin 2013, date de mise en place du suivi des consultations) :

- 4073 : Qu'est-ce que la sécurité foncière et comment la renforcer ?
- 3183 : Décentralisation, acteurs locaux et foncier : Fiches pays
- 1515 : Les Registres fonciers urbains béninois et l'appropriation municipale de l'information foncière
- 1349 : Une piste de solution pour la réforme foncière au Sénégal. La fiducie comme mode d'appropriation de la terre ?
- 1333 : Amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal : enjeux actuels et défis pour l'avenir
- 1315 : La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud
- 1067 : Gestion alternative des conflits : outils d'analyse
- 1036 : Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (livre blanc)
- 977 : Guide to due diligence of agribusiness projects that affect land and property rights
- 815 : Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte

Globalement, les productions à portée plus générale sont celles qui obtiennent la meilleure audience.

Nombre d'accès au site depuis les huit pays de la zone d'étude en 2019

- Bénin : 1985
- Burkina Faso : 1322
- Côte d'Ivoire : 1966
- Guinée : 334
- Madagascar : 1048
- Mali : 718
- Niger : 715
- Sénégal : 2112

Cette même année 2019, il y a 28 983 consultations sur le site du CTFD, tous pays confondus. Ce qui signifie que les consultations effectuées depuis les 8 pays de la zone d'étude constituent 35% du total des consultations effectuées, ce qui paraît particulièrement significatif, et atteste de l'intérêt des acteurs du foncier dans ces pays pour l'acquisition de connaissances sur les problématiques foncières de façon générale, et sur la production du CTFD en particulier.

Nombre de consultations pour les productions du CTFD sur le chantier des communs

Il est apparu également intéressant de relever l'audience de la production du CTFD sur un chantier particulier, en choisissant un de ceux qui a le plus animé les réflexions du CTFD ces dernières années : la question des communs.

- Note de synthèse n°19 : Vers la construction d'un cadre analytique sur les communs **=> 307**
- Décembre 2019 : Pourquoi et comment la juridicité des communs s'est-elle imposée dans nos travaux fonciers ? Récit d'une initiation **=> 438**
- Octobre 2019 : L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : illustration par six études de cas **=> 445**
- Avril 2018 : Communs fonciers urbains : étude exploratoire des dispositifs collectifs d'accès au sol dans les villes du Sud global **=> 368**
- Mars 2018 : Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs **=> 338**
- Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte (2017) **=> 815**

Sur cette question spécifique, l'audience de la production du CTFD est un peu plus mitigée, ce qui peut s'expliquer notamment par le caractère novateur de cette approche.

4.2 Campus AFD

L'AFD a mis en place un centre de formation appelé Campus AFD[18] (ex-CEFEB), basé à Marseille. Cet organisme propose une offre de formation en lien avec les grands enjeux du développement, à destination des décideurs et professionnel des pays partenaires.

Les formations dispensées par Campus AFD revêtent différentes modalités :

- Des formations cycle long, diplômantes (master Maîtrise d'ouvrage pour le développement) ou certifiantes (programme Lead Campus), alternant présentiel et distanciel, en partenariat avec des structures françaises (Université de Clermont-Ferrand pour la première, HEC pour la seconde) ;
- Des formations en cycle court, essentiellement en présentiel ;
- Des formations à distance type MOOC ou webinars.

[18] https://www.afd.fr/fr/renforcer-les-competences-et-former

Les formations sont payantes, et font l'objet d'un processus de sélection organisé au niveau des agences de l'AFD (pour les deux premières modalités de formation). Campus privilégie l'élaboration de processus de formation sur le moyen / long terme, en évitant les formations « à la demande ».

Le choix des thématiques et des modalités de formation s'inscrit dans un dialogue entre Campus et les directions techniques de l'AFD. Une concentration significative des formations dans le domaine du développement et des collectivités locales répond à une demande forte des directions techniques concernées.

Il n'existe pas à ce jour d'actions de formation dans le secteur foncier. Globalement, le secteur du développement rural y est faiblement représenté (un projet de formation en cours d'élaboration sur la biodiversité).

Il est à noter que Campus AFD a également créé un espace numérique recensant les offres pédagogiques à distance[19]. On n'y retrouve cependant pas d'offres de formation sur le secteur foncier.

En perspective, Campus prévoit de développer les formations davantage axées sur les compétences collectives (savoir-être) que sur les compétences techniques.

4.3 La DGFiP

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), au travers de sa Direction des Relations Internationales, entretient des relations de coopération avec ses homologues africaines, visant notamment le renforcement de capacités.

Sur la question spécifique de la formation dans le secteur foncier, la DGFiP conduit chaque année un séminaire à destination des cadres des administrations foncières au niveau international (même si l'essentiel des participants est issu de l'Afrique francophone), ayant vocation à présenter sous ses aspects juridiques, fiscaux et fonciers le modèle français associant cadastre, gestion domaniale, publicité foncière et enregistrement.

Cette formation aborde les aspects suivants :

- Présentation de l'organisation et des missions du cadastre ;
- Notions de droit foncier ;
- Présentation de la publicité foncière et de l'enregistrement ;
- Gestion du Domaine ;
- Fiscalité foncière (taxes foncières) ;
- Procédures cadastrales : remaniement et conservation cadastrale.

C'est l'Ecole Nationale des Finances Publiques de Toulouse qui accueille cette formation, d'une durée de 3 mois. Plusieurs ressortissants des pays cibles de la présente étude y ont déjà participé.

4.4 Le Pôle foncier de Montpellier

Le Pôle Foncier de Montpellier est un Groupe d'Intérêt Scientifique formé de deux centres de recherche (IRD et CIRAD) et deux organismes de formation (Supagro Montpellier et Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier – IAMM). Le Pôle intervient en matière de recherche (organisation de séminaires de discussion d'articles scientifiques, journées thématiques, colloques internationaux…), de formation (Cf. ci-après), ainsi que de mobilisation d'expertise en accompagnement des acteurs de développement.

[19] https://afd.edflex.com/fr/#homepage

En matière de formation, les activités du Pôle portent plus spécifiquement sur :

- L'organisation annuelle des Journées doctorales : invitation de doctorants français et étrangers – 15 à 20 chaque année - à présenter leur projet de recherche, qui sont mis en discussion avec des chercheurs ;
- La coordination de l'offre de formation dispensée principalement à Montpellier (cursus d'ingénieurs agronomes[20]), mais aussi à l'étranger (implication du réseau des chercheurs du CIRAD et de l'IRD).
- A noter que le Pôle a travaillé sur un projet d'offre de formation en ligne, constituée dans un premier temps par des « capsules » de 10 minutes sur des concepts clés (1er test sur la notion de propriété). Ce projet n'a pas encore abouti pour des raisons de disponibilité et de coût.

4.5 AGTER

AGTER est une association Loi 1901 créée en 2005, dont l'objectif est de contribuer à une meilleure gouvernance des ressources naturelles. AGTER appuie les mouvements citoyens et promeut la mutualisation d'expériences, en vue de favoriser la mise en place de système de gestion des ressources naturelles plus équitables. Dans ce cadre, AGTER a développé tout un ensemble d''activités visant à renforcer les capacités, et a mis à disposition des acteurs locaux et internationaux un fonds documentaire important.

AGTER s'est engagée dans la réalisation d'activités de formation plus récemment, ce qui a abouti à la mise en place des deux actions de formation suivantes :

Tableau 6 : description des formations proposées par AGTER

Intitulé de la formation	Liste des principaux chapitres	Types de support	Durée	Date de création
Lutte contre les discriminations des femmes dans l'accès à la terre	1/ Cadrage théorique 2/ Droits fonciers des femmes dans un contexte d'accaparement des terres 3/ Initiatives et pistes de solution	Mise à disposition de documents supports Forum d'échanges en direct Accompagnement tutoré des études de cas	4 semaines	2020
Face à l'accaparement des terres dans le monde. Des outils d'analyse au service de l'action	1/ Comprendre ce qu'on appelle les accaparements 2/ Analyser la logique économique 3/ Répondre aux accaparements 4/ Réaliser une étude de cas	Mise à disposition de documents supports Forum d'échanges en direct Accompagnement tutoré des études de cas	4 semaines	2020

Le processus de formation engagé par AGTER se distingue des autres dispositifs présentés précédemment, sur les points suivants :

- Il s'agit ici d'une formation tutorée avec accompagnement par les formateurs pour la réalisation des études de cas,
- La durée est beaucoup plus conséquente que les actions de formation précédentes,
- Les apprenants sont sélectionnés, leur nombre est limité (25 par session),
- Le processus privilégie des moments d'échanges entre apprenants (ce qui correspond à la philosophie d'AGTER),

[20] Le parcours de formation d'ingénieur agronome proposée par Supagro prévoit une Unité d'Evaluation dédiée aux approches des questions foncières, d'une durée de 25h

- L'accès à la formation est payant, un système de bourse permettant une prise en charge totale ou partielle en fonction des situations, le montant à charge de l'apprenant (ou de sa structure) variant de 1500 euros à la gratuité. L'objectif est d'aboutir à un équilibre financier du coût de la formation, favorisant ainsi sa reproduction.

Ce dispositif s'apparente donc à un vrai processus de formation, contrairement aux autres dispositifs qui peuvent davantage être assimilés à de l'information.

AGTER a pour ambition de mettre en place une nouvelle formation sur le thème de la foresterie communautaire.

4.6 Les professions règlementées : notaires et géomètres

Le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) intervient en appui au renforcement de la profession notariale dans les pays du sud, seule ou en lien avec l'Association du Notariat Francophone. Ses appuis s'organisent autour de trois axes :

- La formation,
- La légistique,
- Les outils numériques.

Sur la formation, le CSN ne dispose pas de processus de formation pérenne, mais intervient à la demande en mobilisant ses ressources internes (Madagascar, Niger par exemple), en privilégiant la formation de formateurs de la profession notariale.

A l'instar du CSN, l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE) mène des actions à l'international, le plus souvent dans les pays de la zone d'étude en collaboration avec la Fédération des Géomètres Francophones (FGF). L'objectif principal est de créer / renforcer des ordres professionnels et d'harmoniser les pratiques. Dans ce cadre et sur le plan de la formation, la FGF a réalisé une évaluation des besoins de formation des géomètres, restituée lors d'un séminaire à Niamey en octobre 2010. Cette évaluation a été suivie par l'élaboration d'un référentiel des savoirs professionnels des géomètres d'Afrique subsaharienne, finalisé en septembre 2011.

L'OGE et la FGF peuvent conduire des actions de formation, principalement en matière de formation continue. La faiblesse de la formation initiale est par ailleurs mise en exergue, liée notamment à l'accès insuffisant aux technologies avancées proposées par les écoles de formation dans les pays de la zone d'étude.

La FGF organise chaque année des Universités de Perfectionnement, dont la dernière en date (novembre 2019 à Dakar) avait pour thème « Un continent africain uni pour une gouvernance et une transformation soutenables des territoires ».

Par ailleurs, l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes (ESGT) accueille chaque année 10 à 15 étudiants d'Afrique de l'Ouest, sélectionnés sur concours, et provenant des écoles d'ingénieurs locales. La plupart de ces étudiants repart ensuite exercer dans leur pays d'origine. L'apprentissage des nouvelles technologies, le plus souvent non disponibles en Afrique, est une motivation essentielle de ces étudiants.

5 AUTRES PROCESSUS DE FORMATION SUSCEPTIBLES D'ETRE INTERESSANTS POUR L'OBJET DE L'ETUDE

5.1 L'Initiative NELGA

L'Initiative NELGA (Network for Excellence on Land Governance in Africa) est un réseau d'environ 70 institutions intervenant dans le champ de la formation universitaire et la recherche sur le foncier en Afrique. Il a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et humaines, en particulier en matière de formation académique, pour la mise en œuvre de l'Agenda foncier de l'Union Africaine. Il est adossé à l'African Land Policy Center et appuyé financièrement par différentes organisations, en premier lieu la GIZ.

NELGA dispose de relais dans la plupart des pays africains, qui sont essentiellement des universités. Pour les pays de la zone d'étude, ces relais sont les suivants :

- Bénin : Université Abomey Calavi (Département de Nutrition et Sciences Alimentaires),
- Burkina Faso : Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (Institut du Développement Rural),
- Côté d'Ivoire : Université Houphouët Boigny de Yamoussoukro (Institut d'Ethno-Sociologie),
- Guinée : Université de Kindia (Faculté de Sciences Sociales),
- Madagascar : Université d'Antananarivo (Département Agro-Management),
- Mali : Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Institut Universitaire du Développement Territorial),
- Niger : Université Abdou Moumouni (Département Economie et Développement Agricole),
- Sénégal : Université Gaston Berger de Saint-Louis (Département de droit public).

Ces relais sont organisés en « nœuds » régionaux, au nombre de 6, avec une structure responsable de l'animation. Pour ce qui concerne la zone d'étude, le relais concernant l'Afrique de l'ouest francophone est basé au Sénégal (Université Gaston Berger). Pour l'Afrique de l'est dont relève Madagascar, le relais est basé en Tanzanie (Ardhi University).

NELGA « central » dispose d'un site internet[21]. Sur ce site, il n'y a pas de formation en ligne, ni de documents disponibles à vocation pédagogique. Il y a cependant des présentations des formations en ligne mises en place par d'autres organismes (FAO et USAID essentiellement). De façon étonnante, il n'y aucune information sur les formations en français disponibles sur le site GLTN[22], alors que celles-ci sont présentées sur ce dernier sous l'appellation globale « NELGA francophone ».

Le nœud Afrique de l'Ouest dispose également d'un site internet[23]. Ce site ne propose pas d'outils de formation, mais présente l'activité du réseau. Cette activité porte essentiellement sur le développement de formations diplômantes type master[24], et sur des actions de communication / sensibilisation sur les questions foncières, le plus souvent au Sénégal. Là aussi, il n'y a pas de référence aux formations « NELGA francophone ».

De façon générale, l'activité de NELGA paraît animée d'un fort tropisme anglophone. Le site internet de NELGA « central » est uniquement en anglais, les documents proposés sont essentiellement en anglais, et les activités présentées ont été conduites essentiellement dans des pays anglophones. Par exemple, NELGA a réalisé des évaluations de gouvernance foncière dans 5 pays, tous anglophones. Une volonté de rééquilibrage de l'activité de NELGA en faveur des zones francophones a été exprimée. Par exemple, NELGA travaille actuellement avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université de Yaoundé 1 sur la création d'un MOOC sur les conflits fonciers, axé sur l'Afrique centrale.

[21] https://nelga.org/
[22] Cf chapitre 3.1.3
[23] https://nelga-afrique-ouest-francophone.org/
[24] Les actions sont présentées dans le chapitre II « Analyse comparée », dans les sous-chapitres « Formation universitaire » de chaque pays

5.2 Le PLAAS

Le PLAAS (initialement appelé « Programme for Land and Agrarian Studies ») a été créé en 1995 en tant qu'unité spécialisée de la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université du Cap-Occidental (UWC). Le principal objectif du programme était d'entreprendre des recherches axées sur les politiques pour aider le gouvernement nouvellement élu à mettre en œuvre ses politiques de réforme agraire.

En peu de temps, il s'est forgé une solide réputation pour mener des recherches approfondies sur des questions liées à ces politiques : la politique des droits de l'homme et l'accès à la terre ; les institutions de gouvernance foncière, de régime foncier et de gestion des ressources naturelles ; les conditions de vie et de travail des ouvriers agricoles ; etc.

Le 20 janvier 2009, il a subi un changement de nom, devenant officiellement un institut de l'Université, alors que l'Université a pris des mesures pour se redéfinir en tant qu'institution fondée sur la recherche, établissant un plan opérationnel et institutionnel qui soulignait l'importance de la recherche socialement pertinente, et identifiant PLAAS comme un élément important de sa stratégie.

Le PLAAS est donc à la fois un centre de recherches et de formation sur la dynamique de la pauvreté chronique et des inégalités structurelles en Afrique australe, avec un accent particulier sur le rôle clé de la restructuration et de la contestation des systèmes fonciers et agro-alimentaires.

En matière de recherche, le PLAAS a mis en place une chaire, dont l'objectif est d'effectuer une lecture critique des cadres dominants dans les études / projets de développement, visant la conversion de la petite agriculture et de l'agriculture familiale en une agriculture capitaliste et industrielle « moderne » à grande échelle. Cette chaire est composée de trois ateliers :

- L'économie politique des réformes foncières redistributives ;
- La marchandisation des terres et la gouvernance des terres sous régime légal, privé et coutumier ;
- La question agraire du travail, les crises de reproduction sociale et les « classes de travail » fragmentées.

L'objectif in fine est d'alimenter les débats sur les questions foncières et agraires en Afrique du Sud, voire en Afrique Australe, et de peser sur les choix politiques en la matière.

En matière de formation, le PLAAS intervient à la fois sur la formation initiale, en délivrant des diplômes niveau master et doctorat en études foncières et agraires, et sur la formation continue. Sur ce dernier point, le PLAAS a été désigné par ALPC comme responsable de l'organisation de formations « de courte durée ». Il a élaboré dans ce cadre un cours sur « L'économie politique de la gouvernance foncière en Afrique », financé par l'ALPC et la GIZ. Ce cours s'inscrit au sein d'un programme plus large intitulé « Construire la prochaine génération d'experts africains en gouvernance foncière ».

Le cours aborde l'économie politique de la gouvernance foncière pour inclure les histoires précoloniales et coloniales ; droits fonciers statutaires et coutumiers ; politique foncière et droit foncier ; administration foncière dans des contextes ruraux et urbains ; corruption foncière ; acquisitions à grande échelle, sexe et classe sociale ; accès et la gestion des ressources naturelles. Le programme concerne le continent africain dans son ensemble, mais chaque cours a une orientation régionale dans laquelle il est proposé. Jusqu'à présent, des sessions ont été organisées en Afrique du Sud (Afrique australe), en Tanzanie (Afrique de l'Est) et au Ghana (Afrique de l'Ouest). Il est prévu de tenir une prochaine session au Sénégal, pour l'Afrique de l'ouest francophone.

Les apprenants doivent être des praticiens fonciers et décideurs politiques, qui ont les responsabilités et l'expertise sur les questions de gouvernance foncière. Les candidats doivent détenir un diplôme de premier cycle et avoir au moins 3 à 4 années d'expérience. Les candidats sans diplôme universitaire peuvent être pris en compte, s'ils ont 10 à 15 ans d'expérience professionnelle. Cette formation est certifiante.

5.3 L'Université virtuelle du Sénégal

Présentation générique de l'UVS

L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) a été créée en 2013, avec pour ambition de répondre à une demande croissante d'accès à l'enseignement supérieur dans un contexte contraint en termes de capacité d'accueil et d'infrastructures. Présentée comme la première université d'Afrique de l'Ouest dédiée à l'enseignement numérique à distance (une université virtuelle se développe actuellement en Côte d'Ivoire selon ce modèle), il s'agit aujourd'hui de la 2ème université du pays en termes d'effectifs étudiants, avec près de 35.000 étudiants.

L'UVS joue un rôle important en matière de réduction des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, d'accélération de l'aménagement numérique du territoire et de renforcement de la culture numérique et de l'économie de la connaissance. Les formations délivrées par l'UVS reposent sur :

- Une plateforme d'enseignement à distance alimentée par des ressources pédagogiques diversifiées (documents pdf, ouvrages, capsules vidéos, …) ;
- Des classes virtuelles animées par des enseignants et tuteurs ;
- Un réseau d'espaces numériques ouverts (ENO) ;
- Un studio d'enregistrement pour la production des capsules vidéo.

Les 5 Espaces Numériques Ouverts (ENO), répartis sur l'ensemble du territoire, permettent d'organiser les regroupements académiques, de mettre à disposition des apprenants une connexion internet et des postes de travail, ainsi que d'organiser des échanges et systèmes d'entraide entre les étudiants. Selon le Coordinateur de l'UVS, *« ces ENO permettent de participer à l'élargissement de la carte universitaire, de promouvoir la culture du numérique et de l'innovation mais aussi de participer au développement local de ces terroirs »*. Les ENO assurent les fonctions suivantes : (i) inscriptions administratives, (ii) accueil des nouveaux bacheliers, (iii) réalisation des premiers cours magistraux, (iv) apprentissage des modalités de suivi des cours à distance, (v) regroupements pédagogiques pour des TD/TP, (vi) tenue des examens finaux, et (vii) réalisation d'activités d'échanges entre étudiants.

Offre de formations de l'UVS

L'UVS propose, à la rentrée 2020, 33 parcours de formation initiale : 16 Masters, 15 Licences et 2 Masters spécialisés, dans différentes filières de formation (lettres, sciences humaines, sciences de l'éducation, sciences économiques, sciences juridiques, sciences de l'administration, sciences, technologie et numérique…). Elle propose également une offre de formation continue et pour des formations à la carte. A titre d'exemple, elle a signé récemment une convention avec l'Union des Association d'Elus Locaux (UAEL) pour accompagner les collectivités territoriales, et a réalisé à Kolda en 2019 une session de formation à destination des acteurs territoriaux sur le thème de l'état civil.

Modalités pédagogiques de mise en œuvre

Le principe pédagogique de base de l'UVS est l'enseignement au travers des outils numériques, autour d'une plateforme en ligne qui regroupe également une bibliothèque virtuelle et un forum de discussion. Les formations reposent néanmoins sur une articulation étroite entre des cours en ligne et des enseignements en présentiel dans les ENO (pour lesquels la présence des étudiants est obligatoire), selon un modèle présenté comme « bimodal ». L'appropriation de l'outil et de la pédagogie numériques est progressive, avec au démarrage du cursus une formation d'un mois, en présentiel au sein de l'ENO, pour maîtriser les outils techniques et la plateforme numérique. Chaque étudiant se voit remettre au démarrage de la formation un ordinateur portable et une clé USB.

Difficultés rencontrées et mesures de mitigation

A sa création, l'UVS a été confrontée à plusieurs contraintes, à la fois techniques et culturelles (liées notamment à l'enseignement à distance). Les enseignants étaient issus des universités classiques, avec une faible maîtrise de la dimension numérique de l'apprentissage. La faiblesse des connaissances de

base en informatique des étudiants a également été une difficulté pour appréhender l'apprentissage en ligne. Il existe aujourd'hui des cours d'initiation à la plateforme pour tous les nouveaux étudiants, dispensés en première année, ainsi que des cours de remise à niveau précédant les examens.

L'absence d'accompagnement sur les toutes premières promotions a également mené à de nombreux abandons de scolarité. L'UVS s'est alors rendu compte de l'importance d'un espace physique et d'une présence physique pour les étudiants. C'est tout l'enjeu de la création des ENO, de leur déploiement et du modèle bimodal de la formation délivrée aujourd'hui par l'UVS.

Système d'homologation des formations

L'UVS, en tant qu'Université publique agréée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, délivre les diplômes reconnus au niveau national. Les diplômes qu'elle délivre sont actuellement en cours d'habilitation par l'autorité compétente.

Coût des formations

Les frais de scolarité pour les étudiants de l'UVS sont les mêmes que pour les autres universités. Ils s'élèvent à 25 000 FCFA par an (38 €) en licence et 50 000 FCFA (76 €) en master. L'UVS bénéficie d'une subvention de l'Etat sénégalais, et est soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers, en particulier par la BAD (notamment pour la construction du siège de l'UVS et des ENO).

Leçons/enseignements pour le CTFD ?

- Un exemple instructif mobilisant les TIC au cœur du processus d'apprentissage et du renforcement des capacités des apprenants, dans des filières très diversifiées.
- En Afrique de l'ouest, passer par le numérique pour développer des cursus de formation, c'est possible !
- Des infrastructures existent pour organiser / diffuser des contenus, et des expertises existent également pour les produire.
- Pour une efficacité optimale, les dispositifs de e-learning peuvent s'appuyer sur des séquences en présentiel. Le support physique aux cours virtuels (modèle bimodal) permet de faciliter les interactions et l'appropriation des contenus.

5.4 CCSI

Le Columbia Center for Sustainable Investment (CCSI) est un centre de recherche dédié à la question des investissements durables pour une gestion plus soutenable des ressources naturelles. Créé conjointement par la Columbia Law School et Earth Institute of Columbia University, CCSI intervient en matière de recherche, de formation et d'études.

Chaque année, CCSI propose une formation intitulée « Sustainable investments in agriculture »[25], d'une durée de deux semaines, à destination des cadres publics et des représentants de la société civile. Cette formation offre une approche interdisciplinaire pour relever les défis et les opportunités des investissements agricoles. Le programme est conçu pour doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour relever certains des principaux défis posés par les investissements internationaux dans l'agriculture et pour encourager un dialogue riche sur les bonnes pratiques mises en œuvre au niveau international.

La formation est en présentiel (sur le site de l'Université de Columbia), uniquement en anglais, payante (3 800 USD), et fait l'objet d'un processus de sélection des apprenants.

[25] http://ccsi.columbia.edu/work/projects/agtraining/

6 ANALYSE DES BESOINS DE FORMATION

L'exploitation des entretiens avec les personnes ressources et de la documentation disponible permet de mettre en évidence les besoins de formation suivants, présentés en premier lieu en fonction des thèmes ressortant comme les plus importants, et en second lieu des modalités de formation à privilégier.

6.1 Thèmes de formation

Appui à l'élaboration ou la révision de politiques foncières

La phase d'élaboration d'une politique foncière repose de façon générale sur un état des lieux initial de la situation foncière nationale. La formulation de ce diagnostic et la rédaction d'un document de politique foncière nécessitent de disposer d'une connaissance à la fois globale et fine des problématiques foncières en jeu et de diverses compétences afin de traduire ces connaissances en éléments concrets de politique. La qualité de la participation des différentes catégories d'acteurs au processus d'élaboration des politiques foncières dépend en grande partie de leur niveau de maîtrise du sujet. Ceci englobe différentes dimensions : en premier lieu comprendre ce qu'est une politique foncière, les différents sujets à traiter, les choix principaux à opérer ; en second lieu, disposer de très bonnes connaissances des réalités foncières locales, être capable d'appréhender l'ensemble des enjeux et de leurs conséquences au niveau national, avoir des repères sur les leçons tirées des expériences d'autres pays, disposer d'une connaissance sinon une maitrise de la technicité et de la spécificité des notions et termes employés. Les besoins en la matière se font ressentir en Guinée, au Niger et au Sénégal.

Public cible : élus nationaux, OSC, administrations de l'Etat

Appui à la mise en œuvre des politiques foncières

La phase de mise en œuvre des politiques foncières requiert des compétences qui dépendent bien évidemment du contenu de chaque politique. Ces compétences sont en grande partie techniques. Une politique foncière, qu'elle soit globale ou rurale, contient un ensemble de mesures qui doivent être concrétisées de façon cohérente entre elles, dans le temps et sur le territoire national. Ceci nécessite donc en premier lieu une capacité à définir l'ensemble des activités concrètes à réaliser et à programmer, à organiser leur réalisation et à les budgétiser. Cette programmation peut prendre la forme d'une stratégie et/ou d'un plan d'actions que les porteurs de la réforme doivent être capables d'élaborer ou d'assurer le pilotage de leur élaboration. Le contenu d'une politique foncière peut nécessiter de nouvelles procédures, de nouveaux outils, qu'il convient de concevoir puis de maîtriser. Les acteurs impliqués dans ces procédures (agents de l'Etat et des collectivités territoriales, gestionnaires de projets) doivent être formés dans ce but, ce qui peut nécessiter des formations en masse et demander du temps pour être effectif à une échelle nationale. Le contenu d'une politique foncière peut également amener des évolutions institutionnelles significatives :

- Evolution des rôles et responsabilités de certains acteurs, qui peuvent avoir besoin de formations spécifiques pour y faire face. De fortes résistances aux changements peuvent découler de ces évolutions, qui doivent être prises en compte ;
- Instauration de nouvelles structures, comme des agences nationales chargées de la mise en œuvre des politiques (Côte d'Ivoire, Bénin), des services fonciers de collectivités territoriales ou des comités villageois (Madagascar, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali).

Ces changements institutionnels profonds doivent être accompagnés de processus de formation adaptés, aujourd'hui souvent minorés et/ou organisés de façon non pérenne.

Public cible : administration de l'Etat et des CL, élus locaux et nationaux, OSC

Evaluation des politiques foncières

La phase d'évaluation est plus complexe dans la mesure où l'on dispose de peu de recul sur l'évaluation formelle des politiques foncières en Afrique francophone. Elle constitue de ce fait un maillon faible et au mieux reste cloisonnée à chaque projet impliqué dans la réforme foncière. Les systèmes centralisés de gestion foncière ont montré leurs limites, mais les systèmes décentralisés ou déconcentrés posent, quant à eux, des problèmes particuliers liés à leur suivi et à leur évaluation, car les niveaux de collecte des informations sont démultipliés. Le Sénégal par exemple met en œuvre depuis plus d'un demi-siècle un système décentralisé, au niveau des communautés rurales puis des communes, des processus d'affectation des terres. Mais aujourd'hui encore, il n'existe pas de statistiques nationales sur la mise en œuvre de ce système. Combien d'acteurs ruraux ont eu recours (ou quel est le pourcentage d'acteurs ruraux à avoir eu recours) au système d'affectation des terres mis en place ? Quelles proportions d'hommes, de femmes, de jeunes, d'urbains etc. ? Quelles sont les superficies concernées ? Etc. Dans d'autres pays où un système de suivi statistique existe, comme Madagascar, des interrogations subsistent sur la transparence des procédures, l'enregistrement effectif des mutations sur les parcelles sécurisées, le lien entre sécurisation foncière et investissements… Les autorités du Burkina Faso ont engagé une évaluation quinquennale de sa politique foncière rurale, mais on peut s'interroger sur les modalités de mise en œuvre de cette évaluation.

Public cible : administration de l'Etat en charge du suivi-évaluation, OSC (type observatoire)

Analyse des textes juridiques

La traduction des grands principes et orientations des politiques foncières en textes juridiques constitue souvent un moment de « dépossession » des processus participatifs mis en œuvre. D'une part, car la rédaction des textes juridiques est souvent l'apanage des juristes des administrations, notamment foncières. D'autre part, car ces derniers peuvent avoir la tentation de réorienter les principes définis dans un sens qui leur soit plus favorable. Enfin, parce que la capacité d'analyse fine de ces textes juridiques peut être quelquefois limitée au niveau de la société civile, en particulier pour ce qui concerne les textes règlementaires. Par ailleurs, la mise en application opérationnelle des textes peut être problématique, voire irréaliste, du fait de la complexité et du coût des procédures établies, même si celles-ci respectent les principes des politiques foncières. Tous les pays sont concernés par cette thématique.

Public cible : OSC, élus nationaux

Formation sur les outils géomatiques

Nonobstant les nombreux débats sur l'intérêt de la formalisation des droits fonciers, la plupart des politiques foncières mettent en œuvre des processus de formalisation de ces droits, qui s'appuient notamment sur la délimitation des parcelles des ayants-droit. Cette délimitation requiert systématiquement des moyens géomatiques[26], qui posent deux grandes questions :

- La connaissance de ces outils est l'apanage d'une catégorie d'acteurs quantitativement très faible (ingénieurs géomètres privés et publics), ce qui en limite la capacité d'évolution et en renchérit les coûts d'accès ;

[26] Définition, selon Wikipédia : « La géomatique regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. La géomatique consiste donc en au moins trois activités distinctes : collecte, traitement et diffusion des données géographiques. La géomatique est étroitement liée à l'information géographique, qui est la représentation d'un objet ou d'un phénomène localisé dans l'espace. »

- La formation initiale, tant au niveau des services de l'Etat que des professions réglementées, est d'un faible niveau technique, basée sur des outils et des méthodes peu renouvelés.

Or, au niveau international, les technologies géomatiques évoluent considérablement, offrant potentiellement des perspectives d'innovation, de changement d'échelles et de baisse des coûts des processus de formalisation des droits. L'exploitation de ces technologies, sans prétendre constituer LA solution unique, pourrait contribuer à une plus grande efficacité des politiques foncières.

Là aussi, tous les pays de la zone d'étude sont dans une situation identique, avec des degrés divers dans la maîtrise des outils géomatiques cependant.

Public cible : ingénieurs et techniciens géomètres privés et publics

6.2 Modalités / cibles de formation

Approche multi-acteurs

Les politiques foncières sont par essence transversales, et concernent une pluralité d'acteurs, trop souvent compartimentés, confortant ainsi des positionnements d'acteurs aux logiques différentes, voire opposées. Ce phénomène est susceptible de nuire à la nécessaire convergence de vues sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Aussi, le besoin de mettre en place une approche pluri-acteurs dans les processus de formation a été mis en avant au cours des entretiens conduits dans le cadre de l'étude (au Mali par exemple). Cette approche pluri-acteurs s'appuie sur le principe que les connaissances sont créées conjointement par les acteurs de terrain, les décideurs politiques, les acteurs économiques, les agents de l'Etat, etc. Cela implique d'envisager différentes dimensions, y compris les aspects sociaux, économiques, organisationnels et techniques. Transférée à la formation, cette approche pluri-acteurs favorise le partage de connaissances et in fine la convergence de vues sur les intérêts et objectifs.

Formation accompagnée

Au niveau des organisations internationales, les formations en ligne proposées, malgré leur diversité, offrent quasiment toutes les mêmes modalités : support de formation type power point, comportant quelquefois des présentations audios, d'une durée de quelques heures, avec des procédures d'inscription succinctes et sans validation des acquis.

On est ici à la limite entre formation et information, dans la mesure où le parcours d'apprentissage n'est ni jalonné, ni accompagné, ni évalué (Cf. lexique p. 4 : action de formation).

Le besoin de « réelle » formation, s'appuyant sur une ingénierie pédagogique mise en œuvre tout au long du processus d'apprentissage (formation tutorée), sur une identification précise du public cible (le cas échéant avec un processus de sélection), sur un système d'évaluation des résultats obtenus, se fait ressentir pour obtenir une valeur ajoutée tangible de l'action de formation. Le processus de formation mis en place par AGTER par exemple s'inscrit dans ce cadre.

Analyse de cas concrets, échanges d'expériences

En complémentarité avec les deux points précédents, l'accent a été mis lors des entretiens sur le besoin de formations « pratiques », partant de l'analyse de situations concrètes et de l'échange d'expériences entre les participants. Ce processus d'interaction entre des apprenants correspond à une volonté d'approche collective du processus de formation.

Sans remettre en cause l'apprentissage des fondamentaux, l'intérêt de mettre en place des échanges entre praticiens (pairs) ressort donc comme une demande forte (Burkina Faso, Guinée).

Formation des cadres intermédiaires et de terrain

Les pays de la zone d'étude disposent généralement d'experts fonciers de haut niveau, disposant d'une grande maîtrise de leur discipline, mais en nombre limité, disposant d'une sorte de « monopole » de la question foncière dans leur pays.

L'enjeu en termes de formation porte sur la diffusion des savoirs aux niveaux des cadres intermédiaires et de terrain, à une grande échelle, que ce soit en matière de formation initiale et continue (Côte d'Ivoire, Burkina Faso).

Formation des opérateurs de projets fonciers

Bien souvent, les projets financés par les PTF dans le secteur foncier, sont mis en œuvre par des bureaux d'études, au travers d'Unités de Gestion de Projets (UGP), faisant appel à des équipes mixtes d'experts nationaux / internationaux, les premiers nommés étant le plus souvent chargés des aspects opérationnels en confrontation directe avec le « terrain ». C'est le cas par exemple de l'AFD au travers de projets à Madagascar (« Appui à la réforme et à la sécurisation foncière », ARSF) ou au Burkina Faso (« Projet d'appui aux communes de l'ouest du Faso », PACOF, « Projet d'appui à la sécurité alimentaire de l'est », PSAE).

Ces responsables de volets fonciers ont le plus souvent une formation « sur le tas » sur les questions foncières, accumulée au fur et à mesure des expériences. Certains peuvent être des fonctionnaires en disponibilité. Leurs connaissances peuvent être partielles, diffuses, le cas échéant axées sur la reproduction de schémas déjà mis en œuvre.

Pour ces acteurs, il est apparu un besoin de formation plus théorique sur les fondamentaux d'une politique foncière, le cas échéant agrémentée d'échanges d'expériences à l'échelle régionale.

Formation de formateurs

Compte tenu de l'ampleur des besoins de formation d'une part, et des moyens susceptibles d'être mobilisés d'autre part, il semble indispensable de privilégier un processus en cascade, et de mettre en place des formations de formateurs sur les thèmes et/ou pour les publics qui auront été identifiés comme prioritaires.

A titre d'exemple, la création d'un module de formation sur les politiques foncières, qui trouverait sa place dans certains cursus de l'enseignement supérieur (géographe, ingénieurs agronomes, géomètres…), pourrait s'accompagner d'un processus de formation de formateurs au sein des structures de formation correspondantes.

Formation régionale

En lien avec le point précédent, mais applicable également sur d'autres modalités ou cibles de formation, il paraît souhaitable d'organiser des formations au niveau régional en Afrique de l'Ouest, compte tenu des similitudes des contextes rencontrés, voire des objectifs/modalités de certaines politiques foncières, des économies d'échelle attendues, de l'intérêt des échanges d'expériences évoquées précédemment. Cela permettrait également, le cas échéant, de créer/renforcer des pôles de compétences régionaux.

7 QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION

7.1 Multiplicité des acteurs intervenant dans la formation non académique

Le premier constat porte sur la multiplicité des acteurs intervenant à des degrés divers, au niveau international, dans le domaine de la formation non académique, dont le présent rapport ne rend compte que partiellement. Cette multiplicité est certes le reflet de la diversité des acteurs présents sur les questions foncières, mais elle témoigne également d'un développement général, au moins depuis une dizaine d'années, des processus de renforcement des capacités des acteurs (« empowerment » ou « capacitation »). La plupart des organisations multilatérales, des centres de recherches, des ONG internationales investissent le champ de la formation, conscients de la nécessité pour les parties prenantes au niveau local de disposer de davantage de connaissances, de mieux maîtriser les savoirs, pour agir par elles-mêmes sur leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles elles sont confrontées.

7.2 Montée en puissance des dynamiques partenariales de formation

Corollairement au point précédent, des dynamiques partenariales très fortes sur les questions de formation se mettent en place, pour des raisons qui peuvent être liées à la mutualisation des coûts (FAO avec DEVCO et DFID), à la synergie des compétences (AGTER et ILC), à la capacité de portage technique des offres de formation (NELGA avec GLTN pour la formation en ligne), à la complémentarité des ancrages (national / international). La mise en réseau, le partages d'information sur des plates-formes numériques, permettent par ailleurs de démultiplier la connaissance sur les offres de formation disponibles.

Au niveau africain, la structuration en cours d'une offre de formation issue d'un processus partenarial autour des instances continentales (ALPC, UNECA, IDEP) et internationales (GLTN), et associant les centres universitaires de recherche, est particulièrement significative.

7.3 Absence d'une offre de formation sous-régionale

En bémol à ces constats, on ne relève pas de dispositif structuré d'offres de formation non académique au niveau sous-régional (Afrique de l'Ouest francophone). De façon schématique, les acteurs nationaux peuvent être organisés en réseau de façon souvent opérationnelle, disposer de connexions actives avec des structures du « nord », mais être faiblement interconnectés entre les différents pays de la zone (à quelques exceptions près, comme le Hub Rural). Cette situation rejaillit sur la question de la formation. C'est un des objectifs de l'Initiative NELGA que de renforcer l'offre de formation - académique -, à une échelle régionale, mais cet objectif reste encore à ce stade à matérialiser, pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest francophone tout au moins.

7.4 Une formation académique encore embryonnaire

Outre l'absence à ce jour de processus sous-régional de formation, il faut noter, ici à une échelle nationale, la faiblesse de l'offre de formation académique sur les questions foncières. Il n'a été relevé dans le cadre de cette étude qu'un Master spécialisés sur les questions foncières (Côte d'Ivoire), même s'il convient de noter un certain nombre d'initiatives (Sénégal, Mali, Guinée), restant encore à concrétiser. Sur ce plan, il n'existe d'ailleurs pas d'alternatives en France notamment, hormis pour quelques professions spécialisées (comme les géomètres experts par exemple).

La question reste posée de l'intérêt d'une formation académique type Master spécialisée sur les questions foncières.

Par contre, la création / amélioration de modules de formation spécifiques à intégrer dans des cursus de formation en relation avec les questions foncières (ingénieurs agronomes, géographes, sociologies…) semble d'un intérêt plus avéré.

7.5 Des offres de formation internationales majoritairement sur le même modèle

Les organisations multilatérales proposent une offre de formation abondante basée sur des modalités identiques : formation en ligne, modules de formation de quelques heures, présentation power point mixant audio et vidéo, sans accompagnement pédagogique, sans système d'évaluation et de validation des acquis, ouvertes à tous sans processus de sélection (FAO, GLTN, DEVCO). Il n'y a pas de pro-activité permettant de viser un public-cible, de se donner les moyens d'atteindre ce public, et de vérifier ensuite l'atteinte des objectifs.

Si une action de formation est un ensemble comprenant un « objectif, un programme, des moyens pédagogiques et d'encadrement, un suivi de l'exécution et une appréciation des résultats »[27], alors on peut s'interroger sur la nature réelle des dispositifs en ligne : formation ou information (simple apport de connaissance) ?

Au-delà, l'intérêt du développement d'une offre de formation plus ciblée, plus structurée et encadrée (comme celle proposée par AGTER par exemple), se fait ressentir.

7.6 Un tropisme anglophone prononcé des dispositifs de formation

L'offre de formation proposée par les organisations multilatérales et les divers centres de recherche intervenant sur le foncier est globalement beaucoup plus importante en anglais qu'en français. Ceci vient du fait que les formations sont le plus souvent produites en anglais, et que leur traduction en français n'est pas systématique, même au niveau des organisations internationales (FAO, GLTN par exemple). Des efforts de rééquilibrage sont constatés, mais le fossé reste significatif.

7.7 L'utilisation des outils numériques en matière de formation

Outre l'actuelle situation sanitaire, dont on peut espérer qu'elle reste conjoncturelle, le développement de dispositifs de formation amène nécessairement à s'interroger sur la place du numérique. La réponse à cette question est ambivalente : d'une part on constate la montée en puissance de structures de formation basées presque entièrement sur des pratiques en distanciel (UVS au Sénégal, mais aussi en Côte d'Ivoire par exemple) ; d'autre part, la pauvreté de l'information en ligne disponible sur les sites internet des centres de formation « traditionnels » semble révélatrice d'un usage encore très perfectible. Les difficultés rencontrées par le consultant lors de la présente étude pour mettre en place des échanges à distance avec des personnes ressources dans les 8 pays du sud témoignent aussi d'un usage aléatoire des outils numériques.

En tout état de cause, la question de l'utilisation de ces outils en matière de formation devra nécessairement faire l'objet d'une attention particulière, quel que soit son contenu.

7.8 La production du CTFD : un potentiel à valoriser

Le CTFD propose une production abondante, variée, de qualité, essentiellement francophone (donc présentant une valeur ajoutée par rapport à l'offre anglosaxonne dominante), traitant de sujets quelquefois peu abordés dans les autres dispositifs de formation (par exemple sur les communs ou les

[27] Cf. lexique p. 4

marchés fonciers). Son audience semble correcte, en particulier dans les pays de la zone d'études, même si la simple mesure du nombre de téléchargements est un indicateur insuffisant du véritable impact de son influence. Ce point pourra être approfondi dans le cadre des deux études pays à venir, afin d'analyser le niveau de connaissance / utilisation / adaptation des ressources du CTFD par les acteurs locaux.

Cette production, qui constitue une très bonne base d'informations, ne peut cependant être assimilée à une offre de formation. La question de la valorisation de cette production devrait être posée dans le cadre des phases à venir de la présente étude, en particulier au moment de l'élaboration de la Feuille de Route.

7.9 Des besoins de formation difficiles à appréhender

Les besoins de formation sont par nature différents d'un pays à l'autre, d'une catégorie d'acteurs à l'autre, voire d'un individu à l'autre qui n'a pas forcément le même vécu. Catégoriser les besoins de formation s'avère une tâche particulièrement ardue, surtout dans le cadre d'une étude à distance et sur un laps de temps très court, qui n'ont permis qu'un à trois entretiens avec des personnes ressources par pays. Il est cependant ressorti des attentes importantes, voire plus importantes, sur les modalités de formation que sur les thèmes de formation.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées

Pays de la zone d'étude (personnes ressources proposées par le CTFD)

Bénin :

- Philippe Lavigne Delville, IRD

Burkina Faso :

- Blaise Bama, expert foncier
- Hubert Ouédraogo, expert foncier

Côte d'Ivoire :

- Marcelline Soro, Université Bouaké
- Pascal Thinon, expert foncier

Guinée :

- Cherif Salaha Ba, expert foncier
- Macky Ba, société civile
- Aïssata Yatara, société civile (confédération nationale des organisations paysannes)

Madagascar :

- Perrine Burnod, CIRAD
- Salohy Rafanomezantsoa, Projet CASEF

Mali :

- Mamadou Goïta, expert foncier
- Hamidou Magassa, universitaire
- Moussa Djiré
- Samassekou Mamoudou

Niger :

- Oussouby Touré, FAO

Sénégal

- Ibrahima Diallo, UGB (NELGA Afrique de l'Ouest)
- Cheik Coba
- Sidi Mohamed Seck, UGB

Autres

AFDI : Anne Souharle

AGTER : Michel Merlet, Mathieu Perdriault

Campus AFD : Nathalie Bougnoux

Chambre des Notaires : Didier Nourrissat, Willy Giacchino

CCFD : Isabelle Manimbem

CNAM / ESGT : Mathieu Bonnefond

DGFiP : Gilles Berteau

FAO : Jean-Maurice Durand

NELGA / UA : Jean-Eudes Fournial (GIZ), Désiré Tchigankong

IIED : Lorenzo Cotula

IISD : Francine Picard

ILC : Ward Anseuuw

IRD : Pierre-Yves Lemeur

Ordre des Géomètres Experts : Florian Lebourdais

Supagro Montpellier : Christophe Lesueur

Banque Mondiale : André Teyssier, Claire Galpin

Annexe 2 : Liste de la documentation

1/ Conférence de Yamoussoukro

- La trajectoire des politiques foncières rurales : éléments de réflexion pour le renforcement des ressources humaines, Sidi Mohamed Seck
- Synthèse de l'atelier « Développer de nouveaux curricula en matière de gouvernance foncière : Systèmes d'information foncière et transparence en matière d'administration foncière », Sidi Mohamed Seck
- Formations en appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques foncières en Afrique, état des lieux et lacunes à combler, Hubert Ouédraogo
- Restitution, Hubert Ouédraogo, Jean-Eudes Fournial
- Projet de Feuille de Route

2/ Etudes pays

- Etude sur un plan de formation aux métiers du foncier rural en Côte d'Ivoire, FIEF, janvier 2020 (financement Banque Mondiale)
- Etude des besoins en formation pour la réforme foncière à Madagascar, A. Rochegude, J. Razafiarijaona, mai 2008

3/ Documents thématiques

- Guidelines for the development of curricula on land governance in Africa, Land Policy Initiative, mai 2017
- Needs assessment for short course training on land governance in Africa, Center for Land Policy in Africa, Janvier 2017
- Acte du séminaire d'évaluation des besoins en formation des géomètres d'Afrique subsaharienne, octobre 2010, Fédération des Géomètres Francophones
- Référentiel des savoir-faire des géomètres d'Afrique subsaharienne, septembre 2011, Fédération des Géomètres Francophones

4/ Sites internet

- ONU-Habitat : https://elearning.gltn.net/index.php
- FAO : https://elearning.fao.org/
- GLTN : https://elearning.gltn.net/
- UE : https://webgate.ec.europa.eu/devco-academy/course/
- AGTER : http://www.agter.asso.fr/rubrique187_fr.html
- CCSI : http://ccsi.columbia.edu/work/projects/agtraining/
- NELGA : https://nelga.org/
- NELGA Afrique de l'ouest : https://nelga-afrique-ouest-francophone.org/
- Campus AFD : https://www.afd.fr/fr/renforcer-les-competences-et-former
- PLAAS : https://www.plaas.org.za/

Annexe 3 : Formations qualifiantes et modules de formation foncier

Cette annexe est un synoptique de l'ensemble des formations identifiées dans chacun de huit pays de l'étude.

La collecte de ces informations a été réalisée par consultation de la bibliographie, webographie et par les entretiens à distance. Compte tenu de la difficulté d'obtention des informations, cet inventaire peut présenter quelques lacunes et est vraisemblablement non exhaustif.

Pour autant, il permet d'apprécier la diversité et la richesse du dispositif de formation par pays et notamment d'observer que de nombreux acteurs et institutions de formation s'intéressent (de près ou de loin) à la question foncière en proposant des modules spécifiques, même si le volume horaire semble insuffisant.

Disposer de cette base permet au CTFD d'avoir un inventaire des partenaires institutionnels potentiellement mobilisables, pour imaginer et construire collectivement une réponse aux problématiques de formations foncières.

Ces formations ont été ordonnées en deux parties :

- Formations qualifiantes spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier
- Formations modules de formation de renforcement des capacités

Bénin

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Géomètre topographe	Licence	Ecole Supérieure des Ingénieurs Géomètres Topographes (E.S.I.G.T)
	Conception géomètre topographe	Master	
	Géomètre Topographe	Licence	Ecole Polytechnique de l'Université d'Abomey-Calavi
	Géomatique Topographie	Licence	

Formations de renforcement des capacités		Date et ou Niveau	Proposée par
Formations ou modules de formation	Formation des présidents des commissions	2016/2017	Ecole Polytechnique de l'Université d'Abomey-Calavi
	Formation des Adjoints aux Maires et des Chefs d'Arrondissement	2016/2017	
	Personne-ressource	2016/2017	
	Formation, séminaires et travail en réseau pour les responsables communaux		Réseau RFU/SIF
	Formation des agents de l'administration fiscale centrale		GIZ
	Module de formation : Politiques foncières en Afrique et gestion foncière locale		IRC de Montpellier

Burkina Faso

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Inspecteurs des impôts	Module foncier	Ecole Nationale des Régies Financières
	Droit des Affaires, Public ou Judiciaire	Licence et Master	Université Ouaga II
	Droit foncier et de droit immobilier	Licence et Master	Université libre du Burkina
	Gestion Durable des Terres	Master	AGRHYMET
	Pastoralisme	Master	
	Sociologie-Géographie	Licence *1 semestre sur le foncier*	Université Joseph Ki-Zerbo
	Sociologie-Géographie	Master I *Spécialisation foncier*	

Formations de renforcement des capacités		Date et ou Niveau	Proposée par
Formations ou modules de formation	Suivi citoyen de la gouvernance foncière : Eléments de la loi sur le foncier rural	2015-2016	GRAF
	Droit foncier pastoral		APESS
	Droits et devoirs		
	Dispositions à prendre en cas de problème		
	Accaparement des terres		
	Résolution de conflit		
	Formation pour les magistrats qui « disent le droit »		

Côte d'Ivoire

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Economie rurale	Master	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) Faculté de sciences éco Abidjan (Cocodi)
	Génie Civil	Technicien Supérieur	École Supérieure des Travaux Publics (ESTP) / (INP-HB)
	Géomètre topographe	Ingénieur Génie civil	
	Agronomie	Technicien Supérieur	École Supérieure d'Agronomie (ESA) / (INP-HB)
	Agronome	Ingénieur	
	Techniques Agricoles	Ingénieur	
	Foncier rural	Mastère professionnel	
	Foncier rural	BTS	INFPA
	Politique agricole et droit foncier rural	Master professionnel	Université de Bouaké

Formations de renforcement des capacités		Date et ou Niveau	Proposée par
Formations ou modules de formation	Formations en maîtrise des procédures de délimitation des territoires villageois et de délivrance des certificats fonciers	Acteurs de la chaîne de sécurisation foncière rurale	Différents PTF
	Formation (2018 et 2019) des commissaires-enquêteurs	2018 et 2019	INFPA / BM

Guinée

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Droit privé	Licence	Université Général Lansana Conte
	Droit public	Licence	
	Développement local (Module gestion foncière)	Master	
	Gouvernance foncière	Master	Université de Kindia (Partenariat Nelga)

Formations de renforcement des capacités		Date et ou Niveau	Proposée par
Formations professionnalisantes	Connaissance des textes fonciers	OSCG (Organisations de la Société Civile Guinéenne)	ACORD
	Outils de sécurisation foncière		
	Recours en cas d'expropriation		
	Formation de base sur le foncier		
	Accès des femmes et des jeunes à la terre		
	Accès à un guide foncier		
	Directives volontaires		
	Cadres et lignes directrices de l'UA		
	Cadre règlementaire et institutionnel du foncier		
	Code foncier domaniale	Formation des cadres du MVAT	

Madagascar

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Information Géographique et Aménagement du Territoire	Licence	Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA)
	Information Géographique et Aménagement du Territoire (Géomètre Topographe)	Master	
	Information Géographique et Aménagement du Territoire (Information Géographique et Foncière)	Master	
	Géographie : Environnement et Aménagement	Master	Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo (ESPA)
	Génie Géologie : Géologie de l'Environnement et d'Aménagement	Master	
	Urbanisme : Génie Urbain et Aménagement	Master	
	Hydraulique : Hydraulique et Aménagement	Master	
	Communication Médiation Innovation et Développement Local	Master	Faculté d'Economie, Gestion, Sociologie d'Antananarivo
	Géographie	Master	
	Génie de l'aménagement et du développement territorial	Ingénieur	Institut supérieur de Technologie d'Antananarivo
	Sciences sociales appliquées au développement	Licence	Université Catholique de Madagascar
	Sciences sociales appliquées au développement	Master	
	Agronome	Ingénieur	ESSA
	Inspecteurs des domaines	Inspecteurs	ENAM (Ecole Nationale d'Administration de Madagascar)
	Assistant rédacteur des domaines	Assistant rédacteur	INFA (institut national de formation administrative, ministère de la fonction publique)
	Contrôleur des domaines	Contrôleur	

Formations de renforcement des capacités		Niveau	Proposée par
Formations professionnalisantes	Géomètres topographes	BTS	Institut privé
	Topographie	BEP et Bac Pro	Lycée technique
	Législation et Réforme Foncière		INDDL
	Gestions foncières décentralisées (GFD)		
	Approche Combinée de Fiscalité-Certificat Foncier (CF)		
	Thématiques Connexes au Foncier : Mines-Forêt-Tourisme-Investissement à grande échelle		
	SIG et Logiciel PLOF		
	Topographie et Cartographie de base		
	Mobilisation Sociale des Acteurs (Leadership-Communication-Animation et Plaidoyer)		
	Planification, programmation, mise en œuvre et suivi de la mise en œuvre		
	Décentralisation et Développement Local		
	Développement Economique Local		
	Certificat de formation foncier, reconnu par l'État		

Mali

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Droit foncier et urbanisme	Master	ISPRIC
	Droit de l'Environnement, droit de l'urbanisme et droit Foncier	Licence	IFJPP (Faculté de droit privé)
	Droit foncier et agroalimentaire	Master (à partir de décembre 20)	

Formations de renforcement des capacités		Date et ou Niveau	Proposée par
Formations professionnalisantes	Foncier, éthique et déontologie des magistrats	2014	Institut National de Formation Judiciaire
	Gestion foncière le l'irrigation de proximité		Programme d'appui au sous-secteur de l'irrigation de proximité

Niger

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Gestion Durable des Terres	Mastère	Centre Régional AGRHYMET
	Pastoralisme	Master	

Formations de renforcement des capacités		Niveau	Proposée par
Formations professionnalisantes	Formation sur le foncier pour les producteurs ruraux		Réseau national des chambres d'agriculture

Sénégal

Formations spécialisées ou avec modules dans le domaine foncier		Niveau	Proposée par
Formations qualifiantes	Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local	Master	Université Cheikh Anta Diop
	Droit et technique du foncier *(Ressources foncières)*	Master	Université Gaston Berger
	Droit public	Licence	
	Droit privé		
	Droit public	Licence	Université Amadou Hampaté Bâ
	Droit privé		

Formations de renforcement des capacités		Niveau	Proposée par
Formations professionnalisantes	Atelier de formation et d'échanges sur la gouvernance foncière	2019	NELGA
	Atelier de revue du curricula du Master professionnel sur la Gouvernance foncière	2019	